

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2011

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Synthèse

AMNESTY INTERNATIONAL EN BREF

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de trois millions de sympathisants, membres et militants qui se mobilisent pour le respect et la protection des droits humains universellement reconnus. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

La mission d'Amnesty International consiste à mener des recherches et des actions en vue de prévenir et de faire cesser les graves atteintes portées à tous les droits humains, qu'ils soient civils, politiques, sociaux, culturels ou économiques. De la liberté d'expression et d'association à l'intégrité physique et mentale, en passant par la protection contre les discriminations ou le droit au logement, les droits fondamentaux de la personne sont indivisibles.

Amnesty International est financée essentiellement par ses membres et par les dons de particuliers. Elle ne cherche à obtenir ni n'accepte aucune subvention d'aucun gouvernement pour mener à bien ses recherches et ses campagnes contre les atteintes aux droits humains. Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion.

Amnesty International est un mouvement démocratique. Les principales décisions politiques sont prises par un Conseil international (CI) qui se réunit tous les deux ans et qui est composé de représentants de toutes les sections nationales. Le CI élit un Comité exécutif international (CEI) chargé de mettre en œuvre ses décisions et dont la composition est la suivante : Pietro Antonioni (Italie), Euntae Go (Corée du Sud), Louis Mendy (Sénégal), Christine Pamp (Suède, vice-présidente), Peter Pack (Royaume-Uni, président), Vanushi Rajanayagam Walters (Nouvelle-Zélande), Guadalupe Rivas (Mexique), Bernard Sintobin (Belgique néerlandophone, trésorier international), Tjalling J.S. Tiemstra (Pays-Bas, membre coopté) et Julio Torales (Paraguay).

Unis contre l'injustice, nous œuvrons ensemble pour les droits humains.

© AILRC-FR, 2011
Amnesty International
Centre de ressources linguistiques
Unité chargée de la langue française,
www.amnesty.org/fr

IMPRESSION
CLAES-printing
à St Pieters-Leeuw, Belgique

© Version originale anglaise:
Amnesty International
Publications 2011,
1 Easton Street,
Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni.

Index AI : POL 10/002/2011
ISBN : 978-2-8766-6181-3

Tous droits de reproduction
réservés. Il est interdit de
reproduire intégralement
ou partiellement le présent
ouvrage sur quelque support
que ce soit sans autorisation
des éditeurs.

amnesty.org

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2011

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Synthèse

Ce rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2010



Un campement pour personnes déplacées, près de l'aéroport de Port-au-Prince, après le grave séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010. À la fin de l'année, plus d'un million de personnes déplacées à cause de la catastrophe vivaient toujours dans des campements de fortune, où l'on enregistrait un nombre croissant de violences contre les femmes et les filles.

SOMMAIRE

RAPPORT 2011 SYNTHÈSE

AVANT-PROPOS

*Face à la répression, les militants
ont de nouvelles armes,*

par Salil Shetty, secrétaire général, 13

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

Afrique, 29

Amériques, 39

Asie-Pacifique, 49

Europe et Asie centrale, 59

Moyen-Orient et Afrique du Nord, 71

Adresses, 84

Publications, 88

Bulletin d'adhésion, 92



BROTHER

70
boy



Une petite fille vivant dans un campement rom situé à Orly, en région parisienne (France), en septembre 2010. Les autorités locales ont peint des inscriptions à la bombe sur les habitations. Dans toute l'Europe, des Roms ont dû faire face aux expulsions forcées et ont continué de lutter pour accéder au logement, aux services de santé et à l'éducation.





AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2011

AVANT-PROPOS

11

Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, s'exprimant au sujet des droits humains en Chine lors d'un séminaire organisé par Amnesty International Norvège à Oslo, en décembre 2010.



FACE À LA RÉPRESSION, LES MILITANTS ONT DE NOUVELLES ARMES

Salil Shetty, secrétaire général

L'année 2010 pourrait bien entrer dans les annales comme un moment charnière, qui a vu militants et journalistes se tourner vers les nouvelles technologies pour clamer la vérité face au pouvoir et, ce faisant, exiger davantage de respect des droits humains. Le moment où, aussi, un certain nombre de régimes répressifs se sont retrouvés confrontés à la perspective bien réelle d'une fin peut-être prochaine.

L'information est source de pouvoir : pour ceux et celles qui contestent les abus de pouvoir commis par les États et les autres institutions, nous vivons une époque exaltante. Depuis la naissance d'Amnesty International, il y a un demi-siècle, nous avons assisté et participé à des évolutions majeures dans les luttes de pouvoir entre les auteurs d'atteintes aux droits fondamentaux et les individus courageux et imaginatifs qui entendent dénoncer leurs méfaits. En tant que mouvement s'efforçant de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur des hommes et des femmes dont les droits sont bafoués, nous avons à cœur de soutenir les militants qui imaginent un monde dans lequel l'information est véritablement libre et où il leur est possible d'exercer leur droit à exprimer pacifiquement leur désaccord avec la ligne officielle, sans subir la répression des autorités.

Amnesty International utilise depuis 50 ans les technologies de pointe susceptibles de faire entendre la voix des faibles et des opprimés. Des télécopieurs à Internet, en passant par la photocopie, la télécopie, la radio, la télévision, les communications par satellite, le téléphone ou le courriel, nous avons toujours mis ces outils au service de la mobilisation collective. Ils ont permis de faire progresser la lutte en faveur des droits humains, en dépit des moyens

sophistiqués mis en œuvre par les gouvernements pour empêcher les informations de circuler et censurer les communications.

Le site Internet WikiLeaks, qui diffuse des informations provenant des sources les plus diverses, a commencé à mettre en ligne cette année un corpus de plusieurs centaines de milliers de documents qui auraient été téléchargés par un spécialiste du renseignement de l'armée américaine âgé de 22 ans, Bradley Manning. Actuellement en détention provisoire, cet homme risque plus de 50 années d'emprisonnement s'il est reconnu coupable de divers chefs d'inculpation, notamment d'espionnage.

WikiLeaks a créé un espace aisément accessible, où tous les lanceurs d'alerte de la planète peuvent mettre les informations dont ils disposent. Ce site a montré sa force en diffusant et en rendant publics des documents gouvernementaux secrets et confidentiels. Amnesty International a très tôt reconnu la contribution de WikiLeaks à la lutte pour le respect des droits humains, lorsque le site a mis en ligne, en 2009, des informations concernant des violations perpétrées au Kenya.

Il a toutefois fallu recourir aux compétences plus « classiques » de journalistes de la presse écrite et d'analystes politiques pour fouiller parmi les données publiées à l'état brut, les étudier et trouver les éléments qui, dans la masse des documents mis en ligne, prouvaient que des violations et des crimes avaient été commis. Avec ces éléments, les militants politiques se sont servis d'autres nouveaux outils de communication désormais facilement accessibles à partir de téléphones mobiles, ainsi que des réseaux sociaux d'Internet, pour faire descendre dans la rue tous ceux et toutes celles qui entendaient demander des comptes aux responsables.

La tragique histoire de Mohamed Bouazizi offre un exemple dramatique de ce que peut accomplir l'individu lorsque son action est amplifiée par les nouveaux outils du monde virtuel. En décembre 2010, ce vendeur ambulant de Sidi Bouzid, en Tunisie, s'est immolé par le feu devant la mairie de la ville pour protester contre le harcèlement de la police, l'humiliation et les difficultés économiques auxquels sont confrontés beaucoup de jeunes comme lui en Tunisie, et exprimer leur sentiment d'impuissance face à cette situation.

À mesure que la nouvelle de cet acte de désespoir et de défi était diffusée dans tout le pays par les téléphones mobiles et sur Internet, elle a catalysé le mécontentement qui couvait depuis longtemps dans la population à l'égard d'un régime répressif, avec des conséquences que nul n'avait prévues. Mohamed Bouazizi a succombé à ses brûlures, mais sa colère lui a survécu, à travers les manifestations qui ont pris possession de la rue dans toute la Tunisie. Les protestataires tunisiens – des syndicalistes, des membres de l'opposition politique et des jeunes, dont certains se sont organisés par le biais des réseaux sociaux d'Internet – ont investi l'espace public pour témoigner leur soutien aux revendications de Mohamed Bouazizi. Des militants aguerris se sont joints aux plus jeunes pour utiliser de nouveaux outils de contestation, face à un régime répressif.

Le gouvernement tunisien a cherché à faire taire les médias et bloqué l'accès des particuliers à Internet mais, grâce aux nouvelles technologies, les nouvelles se sont répandues comme une traînée de poudre. Les manifestants ont clairement indiqué que leur indignation était certes dirigée contre la répression brutale exercée par le gouvernement à l'égard de ceux qui osaient contester son autoritarisme, mais aussi contre l'absence de perspectives économiques, conséquence, en partie, de la corruption régnant au sein des cercles dirigeants.

En janvier, moins d'un mois après l'acte désespéré de Mohamed Bouazizi, on assistait à la chute du gouvernement du président Ben Ali et à la fuite de ce dernier à Djedda, en Arabie saoudite. Le peuple de Tunisie a fêté la fin de plus de 20 ans de despotisme, ouvrant la voie au rétablissement d'une démocratie participative dotée, une fois les élections organisées, d'un gouvernement soucieux des droits de chacun.

La chute du régime de Zine el Abidine Ben Ali a provoqué une onde de choc dans toute la région, voire dans le monde entier. Les dirigeants qui recourent à la torture et à la répression pour faire taire leurs opposants et qui s'enrichissent par la corruption et l'exploitation des richesses de leur pays avaient désormais du souci à se faire. Les classes dominantes locales et les gouvernements étrangers qui avaient appuyé ces régimes illégitimes sans cesser de pérorer sur la démocratie et les droits humains ont également senti monter en eux une certaine nervosité.

Très rapidement, la révolte tunisienne a déclenché des secousses dans d'autres pays. Des manifestants sont descendus dans les rues d'Algérie, de Bahreïn, d'Égypte, de Jordanie, de Libye et du Yémen.

Les outils de 2010 avaient changé, mais les revendications restaient les mêmes : les gens voulaient pouvoir vivre dignement, en jouissant de l'ensemble de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Aux quatre coins du monde, des militants qui, trop longtemps, ont vécu sous la menace ou dans la réalité de l'enfermement, de la torture et de la violence, en raison de leurs opinions politiques, de leurs convictions ou de leur simple identité, ont imaginé un monde de possibilités, un monde où ils pourraient vivre libérés de la peur et en participant vraiment au fonctionnement politique de la société. Les messages qui ont été diffusés montrent clairement que l'absence de perspectives économiques vécue par beaucoup dans la région était fortement ressentie par tous ceux qui ont soutenu les militants tunisiens.

Lorsque l'on vit sous un régime répressif, les frustrations ne sont jamais enfouies très profondément. C'est ce que l'on a pu constater en Égypte, par exemple, en juin 2010, lorsque Khaled Said est mort après avoir été agressé par deux policiers dans un cybercafé d'Alexandrie. Ce drame avait suscité à l'époque un véritable tollé dans la population – ce qui apparaît, avec le recul, comme un signe annonciateur des manifestations de masse du début 2011. Les deux policiers ont été inculpés d'arrestation illégale et d'actes de torture, mais leur responsabilité directe dans la mort de la victime n'a pas été mise en cause. En Iran, où le mécontentement suscité par les élections contestées de 2009 était toujours vif et où les blessures provoquées par la

brutale répression des manifestations étaient loin de s'être refermées, le gouvernement a restreint l'accès aux sources extérieures d'information, comme Internet.

En Chine, les autorités ont tenté d'étouffer l'histoire de ce jeune homme qui, arrêté par la police après avoir provoqué la mort d'une femme et en avoir blessé une autre, alors qu'il conduisait sous l'emprise de l'alcool, s'était prévalu du fait que son père était un haut gradé des forces de sécurité pour ne pas avoir à répondre de ses actes. La formule « Mon père s'appelle Li Gang » est vite devenue synonyme d'irresponsabilité des puissants et ce récit a fait le tour d'Internet en Chine, malgré tous les efforts déployés par les pouvoirs publics pour faire oublier l'affaire.

La démonstration limpide faite par les manifestants de la nature de leurs frustrations, qui découlent d'une absence de perspectives aussi bien politiques qu'économiques, est un démenti cinglant opposé aux responsables politiques qui arguent de la primauté des droits civils et politiques sur les droits économiques, sociaux et culturels – ou le contraire –, prouvant qu'il s'agit là d'une distinction fallacieuse, qui feint d'ignorer que des millions, voire des milliards d'individus de par le monde souffrent d'un non-respect de l'ensemble de ces droits.

Si Amnesty International s'est à ses débuts consacrée à la défense des droits des prisonniers d'opinion, elle a compris depuis longtemps qu'il était important de dénoncer les violations sous-jacentes des droits humains qui poussent tant de militants à prendre leur plume ou à descendre dans la rue, mais qu'il fallait aussi militer pour mettre un terme à l'emprisonnement des opposants et aux sévices qui leur sont infligés. Les sites qui servent de relais aux réseaux sociaux ont beau être récents, ils jouent aujourd'hui un rôle essentiel, dans la mesure où ils constituent un puissant moyen de soutien et d'union entre citoyens mécontents et critiques vis-à-vis des pratiques abusives de leurs gouvernements respectifs.

FUITES ET RÉVÉLATIONS

Au mois de juillet, WikiLeaks et plusieurs grands titres de la presse écrite mondiale ont commencé à publier un ensemble de près de 100 000 documents concernant la guerre en Afghanistan. Une polémique a éclaté sur le contenu, la légalité et les conséquences d'une telle « fuite ». Les documents apportaient notamment un certain nombre d'éléments fiables confirmant des atteintes aux droits humains que des militants et des journalistes avaient dénoncées alors que les autorités afghanes et américaines, ainsi que les responsables de l'OTAN, les niaient. Toutefois, les organisations de défense des droits humains ont également appris avec une vive inquiétude que les talibans avaient l'intention d'examiner les informations mises en ligne par WikiLeaks afin de punir les Afghans qui avaient collaboré avec le gouvernement de Kaboul et ses alliés étrangers. Comme n'importe quel outil, les nouvelles technologies comportent des avantages, mais également des risques. WikiLeaks a depuis pris des mesures pour que, à l'avenir, les documents diffusés par ses soins le soient dans le respect du principe, cher à Amnesty International depuis 50 ans, selon lequel nul ne doit être mis en danger par la publication d'informations.

De leur côté, les gouvernements impliqués dans des abus se sont empressés d'invoquer le vieil argument de la menace pour la sécurité nationale que ferait planer toute divulgation de documents mettant en lumière des violations et des manquements commis en leur nom – divulgation qui serait par conséquent illégale. Ils ont donc choisi d'ignorer purement et simplement les révélations qui concernaient des atteintes présumées au droit international et le fait que ces crimes n'avaient donné lieu à aucune enquête ni aucune mise en cause de leurs auteurs présumés.

En octobre, WikiLeaks a mis en ligne près de 400 000 autres documents, relatifs cette fois à la guerre en Irak. Là encore, Amnesty International et un certain nombre d'autres organisations de défense des droits humains ont souligné que les gouvernements qui dénonçaient bien fort de prétendues atteintes à la sécurité nationale continuaient de s'abstenir d'enquêter sur les crimes de guerre et les autres violations de la législation internationale, refusant d'en traduire en justice les responsables présumés, comme c'était pourtant leur devoir. Les informations publiées confirmaient en outre que ces gouvernements, au moment même où ils rejetaient les accusations de violations des droits humains formulées par Amnesty International et d'autres organisations, étaient en possession de documents établissant manifestement le bien-fondé desdites accusations.

Ces différentes « fuites » sont cependant passées au second plan avec la dernière série de révélations pour 2010, lorsque WikiLeaks et cinq grands quotidiens ont entrepris de publier simultanément 220 dépêches diplomatiques, confidentielles mais pas ultrasecrètes, sur un total de 251 287 documents provenant de 274 ambassades, consulats et missions diplomatiques des États-Unis, datées du 28 décembre 1966 au 28 février 2010. Ces informations nouvellement disponibles, analysées aussi bien par des professionnels aguerris de la presse écrite que par des blogueurs passionnés, ont été reprises par des mouvements déjà actifs et ont inspiré de nouveaux acteurs.

UNE ONDE DE CHOC PLANÉTAIRE

Les avis divergent concernant le rôle de WikiLeaks. Certains y voient une entreprise fonctionnant dans un « vide moral » tandis que d'autres n'hésitent pas à parler d'équivalent moderne des fameux « Pentagon Papers » de 1971, sur la guerre du Viêt-Nam. Ce qui est incontestable, en tout cas, c'est que ces fuites ont eu et ont toujours un impact considérable.

La « Révolution du jasmin » tunisienne n'aurait certes pas eu lieu sans le long combat, ces 20 dernières années, de courageux défenseurs des droits humains, mais le soutien dont elle a bénéficié à l'extérieur s'est peut-être trouvé renforcé par la diffusion sur WikiLeaks de documents concernant la Tunisie, qui permettaient de mieux comprendre la source de la colère de la rue. Certains de ces documents montraient notamment de façon très claire qu'un certain nombre de gouvernements de la planète étaient au courant de la répression politique et de l'absence de perspectives économiques dont souffrait une grande partie de la population,

mais s'étaient généralement bien gardés d'intervenir pour que les choses changent. L'une des dépêches rendues publiques a par exemple permis de constater que le représentant du Canada et les ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni en poste à l'époque à Tunis reconnaissaient tous les trois que les forces de sécurité tunisiennes torturaient les détenus, que les assurances diplomatiques, aux termes desquelles les autorités s'engageaient à ne pas soumettre à la torture les suspects rapatriés de force, avaient une certaine « valeur » mais n'étaient pas fiables pour autant, et que le CICR n'avait pas accès aux centres de détention dépendant du ministère de l'Intérieur.

Dans un autre document confidentiel, l'ambassadeur des États-Unis décrit une économie tunisienne mal en point, minée par une corruption omniprésente, entre les rackets de la police et l'insatiable appétit de « la Famille » – les membres du clan Ben Ali, qui se servaient de leur puissance pour amasser toujours plus de richesses.

Ce qui nous ramène à Mohamed Bouazizi et à tant d'autres Tunisiens, qui avaient manifestement perdu tout espoir face à la torture, à la misère, à la corruption de l'administration, aux brutalités policières et à la répression permanente de toute opposition politique et, plus généralement, de toute voix dissidente. Le jeune homme n'avait à sa disposition aucun espace politique dans lequel il aurait pu exprimer ses frustrations devant le manque de perspectives économiques. Lorsqu'il a essayé de créer son propre emploi, en poussant dans la rue une charrette de vendeur de fruits et légumes, la police lui a confisqué ses marchandises. Quand il a voulu se plaindre aux autorités politiques de l'attitude de la police, on a refusé d'enregistrer sa plainte ou d'ouvrir une enquête.

Les griefs de Mohamed Bouazizi étaient les mêmes que ceux de beaucoup de gens. Mais il s'est immolé à peu près au moment où WikiLeaks publiait des documents montrant que les gouvernements occidentaux alliés au régime de Ben Ali étaient parfaitement au courant de tous ces problèmes, mais avaient manifestement décidé de s'abstenir de toute pression extérieure destinée à contraindre la Tunisie à respecter davantage les droits humains. La rencontre de ces deux événements semble avoir déclenché une véritable vague de soutien en faveur des manifestants tunisiens. Les habitants des pays voisins, confrontés pour certains aux mêmes difficultés en matière de droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, se sont montrés particulièrement solidaires.

UNE RÉACTION QUI EN DIT LONG

La réaction des gouvernements occidentaux face à la situation en Tunisie et en Égypte est édifiante. Les États-Unis ont rompu les relations anciennes qu'ils entretenaient avec le président Ben Ali. La ministre française des Affaires étrangères a de son côté proposé dans un premier temps d'aider le régime de Ben Ali à faire face à la contestation. Mais cette position a suscité un véritable tollé en France et, lorsque le président tunisien a pris la fuite, Paris a finalement affiché son soutien aux manifestants. Confrontés à un mouvement analogue en Égypte, les États-Unis et de

nombreux gouvernements européens ont paru pris de court et peu enclins à soutenir les revendications initiales de la foule, qui demandait le départ d'Hosni Moubarak.

Les États-Unis en particulier avaient beaucoup misé sur la stabilité du gouvernement de ce dernier, en dépit des multiples signes témoignant depuis 30 ans de la brutalité du régime. En fait, dans le monde entier, de nombreux gouvernements qui clament leur attachement aux droits humains et à la démocratie ont soutenu explicitement des dirigeants politiques, tels Hosni Moubarak ou Zine el Abidine Ben Ali, qu'ils savaient corrompus, prompts à réprimer et peu soucieux des droits fondamentaux de leurs concitoyens. D'ailleurs, les premières « restitutions extraordinaires » de détenus (ni plus ni moins que des opérations de sous-traitance de la torture), qui ont eu lieu alors que Bill Clinton était le locataire de la Maison-Blanche, concernaient des personnes envoyées en Égypte – un endroit connu pour l'usage systématique qui y était fait de la torture. Les preuves de cette hypocrisie, que renforcent les nombreuses dépêches diplomatiques mises en ligne par WikiLeaks, jettent le discrédit sur ces gouvernements et permettent de douter de leur engagement en faveur des droits humains. Au bout du compte, le courage des manifestants non violents, qui ont risqué leur vie dans les rues du Caire et ailleurs, aura eu raison d'Hosni Moubarak et de ses alliés.

Au lendemain de la diffusion sur Internet de ces messages diplomatiques censés rester confidentiels, les gouvernements ont avant tout cherché à déterminer de quels crimes pourraient bien être accusés le site WikiLeaks et Bradley Manning. Cette réaction est troublante à bien des égards. Le gouvernement des États-Unis, qui est particulièrement véhément dans ses attaques contre WikiLeaks, défendait une tout autre position lorsqu'il se félicitait des progrès de la diffusion de l'information hors de ses frontières. La secrétaire d'État, lors d'un discours prononcé en janvier 2010, avait encouragé les gouvernements de la planète à faire en sorte que les habitants de leurs pays aient accès à Internet, comparant à l'époque la censure sur la Toile au Mur de Berlin. « L'information n'a jamais été aussi libre », avait déclaré Hillary Clinton, soulignant ensuite que « même dans les pays à régime autoritaire, les réseaux d'information permettent aux gens de découvrir de nouveaux faits et obligent davantage les gouvernements à rendre des comptes. »

Lors de sa visite en Chine en novembre 2009, a-t-elle poursuivi, Barack Obama avait « défendu le droit des gens à avoir accès sans entraves à l'information et dit que, plus l'information circulait librement, plus la société était forte ». Le président américain avait souligné, disait-elle, « que l'accès à l'information permettait aux citoyens d'exiger des comptes de leur gouvernement, engendrait des idées nouvelles et encourageait la créativité ».

Les États-Unis ne sont toutefois pas les seuls à rêver d'un Internet sage ou à vouloir utiliser les cybertechnologies pour violer le droit des citoyens à la vie privée. Internet agit comme un nouveau révélateur de la volonté des gouvernements de contrôler l'accès à l'information : ceux-ci cherchent à censurer les internautes lorsqu'un contenu est perçu comme une menace par les puissants, alors même que

ces derniers n'hésitent pas à ajouter le piratage et la surveillance à leurs propres arsenaux répressifs.

Les gouvernements ne sont pourtant pas toujours aux commandes, manifestement, malgré tous leurs efforts en ce sens. En Chine, la « Grande Muraille » du Net, pour reprendre le surnom du pare-feu national, joue un rôle important dans la lutte du pouvoir pour juguler les débats sur la Toile, et a des effets très nocifs. Ceux qui outrepassent les règles sont victimes de harcèlement ou jetés en prison. C'est ce qui est arrivé par exemple au journaliste ouïghour Hairat Niyaz, également rédacteur de site Internet, qui a été condamné en juillet 2010 à 15 années d'emprisonnement pour « mise en danger de la sécurité de l'État ». Le tribunal qui l'a condamné a retenu contre lui un certain nombre d'interviews accordées à la presse étrangère, ainsi que sa traduction en ligne d'un message d'une organisation ouïghoure basée hors de Chine. Cette dernière avait appelé à manifester contre la manière dont le gouvernement avait réagi à l'attaque menée à Shaoguan, dans la province du Guangdong (sud de la Chine), par des travailleurs chinois hans contre des collègues ouïghours – attaque qui s'était soldée par la mort d'au moins deux de ces derniers. Pourtant, les autorités chinoises, bien qu'elles disposent des technologies les plus sophistiquées, se retrouvent régulièrement prises de court ou de vitesse par des internautes, ces adeptes d'un média que la blogueuse cubaine Yoani Sánchez compare à un poulain sauvage que nul ne peut dompter.

Autre exemple : celui de l'universitaire Liu Xiaobo, co-auteur de la Charte 08, l'un des grands textes de la dissidence en Chine. Il s'est inspiré de l'action des intellectuels d'Europe de l'Est qui luttaient dans les années 1970 et 1980 contre les dictatures communistes. Eux aussi s'étaient tournés vers les nouvelles technologies (à l'époque la photocopie et la télécopie) afin de diffuser leurs idées et défier des régimes répressifs, pour finalement les faire tomber.

Liu Xiaobo n'était guère connu de l'homme de la rue en Chine, même après avoir été condamné à 11 ans d'emprisonnement, le jour de Noël, en 2009. Mais quand il a reçu le prix Nobel de la paix, en octobre 2010, les internautes du monde entier ont passé la vitesse supérieure pour faire connaître le rôle qu'il avait joué.

Les autorités chinoises n'avaient qu'une hâte : clore les débats. Surprises par le soutien massif apporté à un homme qu'elles avaient officiellement qualifié de « traître », elles ont entrepris de bloquer les recherches sur Internet de l'expression « chaise vide » – utilisée par un nombre croissant de Chinois pour désigner la manière dont le prix Nobel avait été remis à Liu Xiaobo lors de la cérémonie d'Oslo.

Jusqu'à l'avènement de WikiLeaks, les gouvernements croyaient de toute évidence qu'ils avaient réussi à garder la main. Mais quand les compagnies indispensables au fonctionnement de WikiLeaks lui ont retiré leur soutien (sans que l'on sache vraiment, pour l'instant, si cette attitude était la conséquence de pressions directes de la part des autorités politiques), les entreprises et les gouvernements qui condamnaient le site se sont retrouvés la cible des pirates informatiques du monde entier.

Cette recrudescence de l'activité des hackers et la poursuite de la diffusion des documents incriminés, en dépit des menaces et de l'indignation d'un certain nombre d'États, montrent à quel point WikiLeaks a changé la donne en matière de maîtrise de l'information. Ces phénomènes ont également mis en évidence la détermination de certains pirates à ne pas faire de quartier, quitte à menacer la vie privée et la sécurité même des individus.

UN ÉQUILIBRE À TROUVER

Comme nous l'avons vu, le désir de faire circuler l'information, lorsqu'il ne tient pas compte des droits des personnes, peut susciter certains problèmes. En août dernier, deux femmes ont porté plainte devant la justice suédoise contre Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, pour agression sexuelle. Des pirates informatiques ont dévoilé leur identité et la presse les a attaquées, les accusant d'être instrumentalisées par les gouvernements américain et suédois. Ce qui montre que, dans le nouvel univers virtuel, les femmes continuent d'être traitées comme de simples pions, voire pire, comme des victimes somme toute acceptables de dommages collatéraux. Que les choses soient claires : ces femmes ont droit à ce que leurs plaintes soient dûment examinées ; et s'il s'avère qu'il existe effectivement des éléments à charge suffisamment sérieux, l'auteur présumé des faits doit être poursuivi. De son côté, Julian Assange doit bénéficier de la présomption d'innocence, des garanties de procédure nécessaires et d'un procès équitable.

La législation relative aux droits humains est sur ce point sans la moindre ambiguïté. Les gouvernements doivent pratiquer la transparence et ne peuvent limiter la liberté d'expression (ainsi que le droit de recevoir et de partager des informations) que pour préserver les droits ou la réputation de tiers, ou pour sauvegarder la sécurité nationale, l'ordre, la santé ou la morale publics. La sécurité nationale ne peut en aucun cas servir de prétexte à un gouvernement et lui donner carte blanche pour limiter l'information, surtout lorsque les restrictions qu'il souhaite imposer visent manifestement à couvrir des atteintes aux droits humains ou au droit humanitaire. Inversement, l'hypocrisie et la malhonnêteté d'un gouvernement ne peuvent pas justifier que l'on s'introduise dans les dossiers informatiques du parquet et que l'on viole la vie privée de deux plaignantes.

L'AVENIR NUMÉRIQUE DES DROITS HUMAINS

Internet et les autres technologies de la communication n'ont rien de magique ni de déterministe. La technologie, en soi, ne respecte pas les droits humains, pas plus qu'elle ne leur porte atteinte. Ce n'est qu'un outil, dont se servent aussi bien ceux qui veulent s'attaquer aux injustices dont souffrent tant d'habitants de notre planète que ceux qui entendent contrôler l'accès à l'information et faire taire les voix dissidentes. Il est probable que la radio FM et le téléphone mobile ont fait davantage pour la promotion et la protection des droits humains en Afrique que la plupart des autres méthodes classiques. Au Kenya, grâce à un recours original au « crowdsourcing »

(utilisation de la créativité des internautes), le site Ushahidi.com a ouvert tout un ensemble de possibilités en matière de prévention des conflits.

La technologie sert les objectifs de ceux qui la contrôlent – ceux qui œuvrent à la promotion des droits humains comme ceux qui cherchent à les affaiblir. Dans un monde où le pouvoir est inégalement réparti, il faut être conscient du fait que la capacité des gouvernements et, plus généralement, des acteurs institutionnels, à abuser et à tirer parti des technologies sera toujours plus grande que celle des militants de la base, de ceux qui se battent dans des conditions difficiles pour le respect des droits humains, qui osent déclencher le signal d'alarme et qui, parce que leur sens moral l'exige, doivent savoir utiliser les outils de notre époque pour trouver les informations nécessaires et dénoncer les injustices.

Dans le débat concernant WikiLeaks, le fait que des documents aient apparemment été diffusés sans que l'on ait suffisamment veillé à la sécurité des personnes exposées, et la controverse que suscitent les plaintes pour agression sexuelle dont Julian Assange fait l'objet, ne peuvent qu'engendrer un certain malaise, sur le plan moral. Les choses ne sont pas ici aussi claires, éthiquement parlant, qu'elles ne le paraissent – en tout cas avec le recul – pour la publication des « Pentagon Papers ». Ceux qui trouvent les activités de WikiLeaks immorales doivent cependant comprendre que, lorsque les voix qui sont censées parler vrai aux puissants se taisent, les hommes et les femmes qui souffrent au quotidien d'abus de pouvoir peuvent être tentés de soutenir de telles activités. Leur seul espoir est que la vérité éclate, même si cela se fait dans des conditions brouillonnes, embarrassantes et apparemment contre-productives.

Nous vivons néanmoins une époque extraordinaire pour Amnesty International comme pour l'ensemble des défenseurs des droits humains, à qui la technologie permet désormais de dévoiler des faits et de débattre sur la place publique, en échappant plus facilement à la censure officielle et en renforçant leurs liens à travers les frontières. On se prend à imaginer une Terre vraiment plate, pour reprendre les mots d'un grand éditeur américain à propos de la mondialisation, une Terre sur laquelle chacun aurait réellement accès à l'information et pourrait participer pleinement aux décisions affectant son existence, une Terre où aucune injustice ne pourrait être passée sous silence.

Amnesty International fête en 2011 son 50^e anniversaire. Considérée à ses débuts par l'un de ses détracteurs comme « l'une des plus grandes folies de notre temps », notre organisation est née d'un simple appel à réagir lancé par l'avocat britannique Peter Benenson, qui demandait à la société de penser « au prisonnier oublié ». Il avait décidé d'agir après avoir appris l'incarcération de deux jeunes Portugais, dont le seul tort avait été de porter un toast à la liberté.

Heureusement pour des milliers de prisonniers oubliés, non seulement cette « folie » s'est depuis imposée, mais elle se perpétue. Nous restons déterminés, en compagnie de nos alliés, à promouvoir le droit à l'information et à la liberté d'expression. Ensemble, nous nous sommes mobilisés pour la libération de milliers

de prisonniers d'opinion – dont certains, comme Ellen Johnson-Sirleaf, sont aujourd'hui chefs d'État. Ensemble, nous avons contribué à la remise en liberté, en novembre 2010, d'Aung San Suu Kyi, démontrant une fois de plus que la persévérance pouvait être payante. Ensemble, nous avons sauvé d'innombrables vies – tout récemment encore, celles de deux militants qui s'opposaient au service de sécurité d'une mine, au moment où ce dernier cherchait à susciter un affrontement dans le but de se débarrasser de ceux qui étaient prêts à tous les sacrifices pour dire la vérité, face au pouvoir.

Le monde a radicalement changé en 50 ans, mais la nécessité pour les individus de s'unir pour lutter contre l'injustice et pour les droits fondamentaux de tous les êtres humains, où qu'ils soient, reste la même.

Cet anniversaire est l'occasion d'imaginer tout ce dont sont capables des individus agissant ensemble. Si chacun des quelque trois millions d'adhérents d'Amnesty International parvenait à convaincre ne serait-ce qu'une personne de se joindre à notre combat pour la justice, nous doublerions notre impact. Comme on le voit actuellement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les actions collectives d'individus unis dans une même quête d'équité fondamentale peuvent faire tomber des régimes répressifs.

La nécessité pour ceux et celles qui sont attachés aux droits et aux libertés d'œuvrer de concert, au niveau aussi bien national qu'international, reste pressante, face à ces gouvernements qui s'entêtent à persécuter les personnes osant contester leurs abus de pouvoir. Confrontés à des individus courageux et déterminés qui revendiquent leurs droits et leurs libertés, gouvernements, groupes armés, entreprises et institutions internationales cherchent à échapper à tout contrôle de leurs activités et à toute obligation de rendre des comptes.

Notre enthousiasme, nous le tirons de la libération d'Aung San Suu Kyi, du courage de Liu Xiaobo, de la force de caractère de milliers de prisonniers d'opinion, de l'audace d'innombrables défenseurs des droits humains et de la ténacité, envers et contre tout, de centaines de milliers de simples citoyens tunisiens qui, lorsqu'ils ont appris le tragique destin de Mohamed Bouazizi, ont décidé qu'il ne serait pas mort pour rien et ont entrepris de se battre ensemble contre les abus de pouvoir qui avaient entraîné sa fin. Nous nous engageons, au sein d'Amnesty International, à redoubler d'énergie pour renforcer le mouvement mondial de défense des droits humains et à lutter pour que plus jamais une femme ou un homme ne se sente seul avec son désespoir, au point de ne voir d'autre issue que de se donner la mort. ■

Décembre 2010 – manifestation à la lueur des flambeaux à Oslo (Norvège) en hommage au militant politique Liu Xiaobo, Prix Nobel de la paix, condamné à 11 ans de réclusion pour « incitation à la subversion ». Le gouvernement chinois continuait, en 2010, de persécuter les personnes qui exprimaient de manière pacifique leurs opinions politiques ou religieuses.



AND HOTEL







AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2011

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

11



Un homme marche dans une nappe de pétrole qui recouvre une crique près de Bodo, dans le delta du Niger (Nigeria, juin 2010). La pollution et la dégradation de l'environnement causées par l'industrie pétrolière continuaient d'avoir de graves conséquences en matière de droits humains pour les habitants de la région.

AFRIQUE

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AFRIQUE

« *Tout le monde sait dans quelles circonstances mon fils est décédé mais personne ne veut nous éclairer sur cette disparition. Nous avons l'impression qu'on a enterré le problème avec le défunt. L'État ne veut pas en parler.* »

Propos tenus à Amnesty International en 2010 par la mère de Dominique Lopy, mort en détention des suites de torture en 2007 au Sénégal

Un certain nombre de pays d'Afrique ont fêté cette année le 50^e anniversaire de leur indépendance, et d'autres États du continent s'apprêtent à faire de même. Ces célébrations ne peuvent cependant occulter le fait que les espérances et les aspirations de quantité d'hommes et de femmes d'Afrique demeurent insatisfaites, leurs droits fondamentaux n'étant pas respectés et protégés. Partout sur le continent des personnes sont confrontées à la violence, à la répression et à la souffrance, qu'il s'agisse des habitants des zones de logement précaire à Port Harcourt (Nigeria), des détenus qui dépérissent dans les prisons d'Angola alors même que la loi en vertu de laquelle ils ont été poursuivis a été abrogée, des femmes et des jeunes filles privées de l'exercice de leurs droits sexuels et reproductifs au Burkina Faso, ou encore des millions d'autres personnes qui cherchent à fuir les conflits armés et la pauvreté.

Conflits

Plusieurs guerres civiles qui sévissaient de longue date se sont achevées au cours de la décennie passée, mais d'autres conflits provoquent toujours des dommages considérables.

La guerre au Darfour (Soudan) s'est intensifiée au cours de l'année et plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer ; certaines se sont réfugiées au Tchad voisin. Des civils ont été délibérément pris pour cible lors de plusieurs attaques venant aussi bien de groupes armés que des forces gouvernementales. Certaines régions du Darfour demeuraient inaccessibles aux organisations humanitaires et à la mission hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD). Des employés d'organismes humanitaires et des membres de la MINUAD étaient régulièrement enlevés au Darfour ; ce phénomène était similaire à celui observé ces dernières années dans l'est du Tchad. Les différentes tentatives de médiation entreprises en 2010 n'ont donné aucun résultat tangible. Les autorités soudanaises ont poursuivi leur politique de répression au Darfour : des personnes ont été arrêtées arbitrairement, maltraitées et détenues sans inculpation, dans la plupart des cas par le Service national de la sûreté et du

renseignement (NISS). Un point positif est cependant à noter : les préparatifs en vue du référendum sur la sécession du Sud-Soudan ne se sont pas accompagnés de nouvelles flambées de violence.

Les relations entre le Tchad et le Soudan se sont améliorées et les tensions entre eux se sont apaisées. Les deux pays ont mis sur pied une force conjointe pour patrouiller à la frontière et se sont engagés à ne pas soutenir les groupes d'opposition armés présents sur leur territoire respectif. Les deux chefs d'État ont chacun effectué une visite officielle chez leur voisin. Le Tchad, pourtant partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), n'a pas arrêté le président Omar el Béchir lorsque ce dernier s'est rendu sur le territoire tchadien en juillet, alors que le chef de l'État soudanais était sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Le Kenya n'a pas non plus procédé à l'arrestation d'Omar el Béchir lors de sa visite dans le pays en août. Le Soudan refusait toujours de collaborer avec la CPI au sujet d'autres mandats d'arrêt décernés par celle-ci. En juillet, l'Assemblée de l'Union africaine a réaffirmé sa décision de ne pas coopérer avec la CPI pour l'arrestation et le transfert du président el Béchir.

Le Tchad a demandé le retrait de la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est docilement exécuté, en dépit des possibles répercussions négatives sur la protection de plusieurs centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans l'est du Tchad, qui restaient très vulnérables. Les femmes étaient particulièrement exposées aux violences et les enfants risquaient d'être enrôlés ou utilisés dans les rangs des forces armées tchadiennes ou au sein des groupes armés.

Une grande partie de la République centrafricaine demeurait sous le contrôle des groupes armés et était proie à la violence, notamment à des attaques lancées contre des civils par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA, basée en Ouganda). Plusieurs dizaines de milliers de personnes étaient toujours déplacées et les violences sexuelles restaient très répandues.

En Somalie, le conflit armé entre le gouvernement fédéral de transition, soutenu par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et les groupes armés islamistes s'est poursuivi sans relâche, en particulier à Mogadiscio. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont dû quitter leur foyer au cours de l'année. L'insécurité, les restrictions imposées en matière d'aide humanitaire et le fait que le personnel humanitaire était pris pour cible par les groupes armés islamistes limitaient fortement l'accès à l'assistance d'urgence. Les parties au conflit n'ont pas pris les précautions nécessaires pour éviter de faire des victimes parmi la population civile lors des affrontements militaires ; dans certains cas, des civils ont même été délibérément pris pour cible. Des enfants ont été utilisés et enrôlés de force par les différents camps en présence. La communauté internationale demeurait davantage préoccupée par le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes que par le sort de la population du pays. L'aide militaire apportée, sans garanties adaptées, au gouvernement fédéral de transition par différents pays, notamment par les États-Unis, a peut-être même encore aggravé la situation humanitaire et des droits humains. La communauté internationale

Faute de volonté politique, les progrès en matière d'obligation de rendre des comptes pour les crimes de droit international ont été limités.

ne s'est pas mobilisée avec détermination pour faire en sorte que les responsables de crimes de guerre soient amenés à rendre compte de leurs actes.

Le conflit qui sévissait dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) a entraîné de multiples violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains. Sur le territoire de Walikale, dans le Nord-Kivu, plus de 300 personnes ont été violées en l'espace de quatre jours par des membres de groupes armés, au cours d'une série d'attaques lancées contre des villages. Ni les forces armées congolaises (FARDC) ni les soldats de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) ne sont intervenus, alors que leurs troupes étaient stationnées à proximité. L'armée congolaise s'est également rendue responsable de nombreuses violations des droits humains dans la région. Personne, ou presque, n'a été amené à rendre des comptes pour les graves violations de ces droits qui ont été commises, parmi lesquelles des viols et d'autres formes de violences sexuelles. Les autorités congolaises refusaient toujours de livrer Bosco Ntaganda à la CPI. Cet officier supérieur des FARDC était sous le coup d'un mandat d'arrêt pour enrôlement et utilisation de mineurs.

En octobre, les Nations unies ont rendu public un rapport recensant les violations graves du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains perpétrées en RDC entre 1993 et 2003. Le document comporte toute une série de recommandations visant à renforcer le système judiciaire congolais et à lutter contre l'impunité. Ces recommandations nécessiteront la mise en place d'un suivi et un soutien politique. On ne pouvait qu'accueillir avec regret les critiques émises au sujet de ce document par certains pays, notamment le Rwanda et l'Ouganda, désigné dans le rapport comme auteurs de violations des droits fondamentaux ; leur réaction était emblématique de la profonde réticence des autorités à amener les responsables à rendre compte de leurs actes.

Faute de volonté politique, les progrès en matière d'obligation de rendre des comptes pour les crimes de droit international ont été limités dans un certain nombre d'autres pays. Au Burundi, le Tribunal spécial et la Commission de vérité et de réconciliation n'avaient pas encore été mis en place à la fin de l'année. Au Liberia, la plupart des recommandations formulées par la Commission vérité et réconciliation n'avaient pas été mises en œuvre, notamment la demande de création d'un tribunal pénal extraordinaire qui serait chargé des enquêtes et des poursuites pour les crimes de droit international perpétrés pendant la guerre civile. Au Sénégal, le président Abdoulaye Wade a déclaré en décembre qu'il ne souhaitait plus poursuivre l'enquête et la procédure judiciaire engagées à l'encontre de l'ancien président du Tchad, Hissène Habré, alors même que les fonds destinés à l'ouverture du procès semblaient avoir été obtenus. Cette décision bafoue de manière flagrante les obligations incombant au Sénégal au titre du droit international, ainsi que la requête formulée par l'Union africaine. Autre revers, le Parlement kenyan a adopté en décembre une motion appelant le gouvernement à se retirer du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, après que le procureur de la CPI eut décerné un mandat de comparution à l'encontre de six ressortissants kenyans.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AFRIQUE

Préoccupations en matière de sécurité publique

La région demeurerait le théâtre de violations des droits humains commises par les forces de sécurité et les organes chargés de l'application des lois. Les exécutions extrajudiciaires, la torture et les autres formes de mauvais traitements, et l'usage excessif de la force entraînant dans certains cas des homicides illégaux figuraient au nombre des violations recensées par Amnesty International.

La situation dans le delta du Niger s'est dégradée au fil de l'année. Des groupes armés et des bandes criminelles ont enlevé des employés du secteur pétrolier et des proches de ceux-ci, et lancé des attaques contre des installations pétrolières. Dans bien des cas la réponse des forces de sécurité nigérianes a donné lieu à de nouvelles atteintes aux droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture. Dans les autres régions du Nigeria, les opérations de maintien de l'ordre s'accompagnaient généralement de violations des droits humains. De multiples cas d'homicides illégaux (dont des exécutions extrajudiciaires) ont été signalés, de même que des disparitions forcées, des arrestations arbitraires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Les violences intercommunautaires se sont poursuivies dans l'État nigérian du Plateau, provoquant la mort de centaines de personnes et le déplacement de milliers d'autres.

Vers la fin de l'année, plusieurs exécutions extrajudiciaires ont été signalées au Burundi. Au nombre des victimes figuraient des personnes proches des Forces nationales de libération (FNL), un parti d'opposition. Bien qu'une commission judiciaire ait été instaurée pour enquêter sur ces événements, aucune avancée n'avait été enregistrée à la fin de 2010.

En Afrique du Sud, de nombreux cas de torture et de mauvais traitements infligés par des policiers ont été signalés ; un grand nombre de ces affaires ont fait l'objet d'enquêtes par la Direction indépendante des plaintes. Parmi les méthodes de torture signalées figuraient les coups, les décharges électriques, l'asphyxie et les menaces de mort. Des violations des droits humains ont également eu lieu en Ouganda à la suite d'attentats à l'explosif perpétrés en juillet et ayant provoqué la mort de 76 personnes. Des suspects ont été arrêtés et maintenus en détention au secret ; d'autres ont été illégalement transférés du Kenya vers l'Ouganda, où ils ont été placés en détention.

Au Mozambique, la police a tiré à balles réelles sur des manifestants qui protestaient contre le coût de la vie ; 14 personnes au moins ont été tuées. En Guinée aussi, les forces de sécurité ont tiré à balles réelles sur des manifestants pacifiques. Au Kenya, la police a tué sept hommes au cours d'une opération menée dans un secteur d'habitat précaire de Nairobi.

Dans un certain nombre de pays – Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Érythrée, Ghana, Mauritanie, RDC et Swaziland, notamment – des morts en détention, survenues souvent à la suite d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements, ont été signalées. Les conditions de détention demeuraient déplorables dans de nombreux États, dont l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Liberia, le Malawi, la Sierra Leone et la Tanzanie.

À l'échelle du continent, la tendance était à l'abolition de la peine capitale. Cependant, la Guinée équatoriale, le Soudan et la Somalie ont exécuté

Dans de nombreux pays, le processus électoral a été émaillé de violences et a donné lieu à une recrudescence des violations des droits humains. Dans la quasi-totalité des cas, ces atteintes ont été commises en toute impunité.

des prisonniers, dont la plupart avaient été condamnés à l'issue de procès iniques. Une exécution a également été signalée au Botswana. Le Gabon a aboli la peine capitale en droit.

Répression de la dissidence

Dans de nombreux pays, le processus électoral a été émaillé de violences et a donné lieu à une recrudescence des violations des droits humains. Dans la quasi-totalité des cas, ces atteintes ont été commises en toute impunité.

À la suite des élections présidentielle et législatives d'avril 2010, le gouvernement soudanais a lancé une campagne de répression de la liberté d'expression. Les autorités ont fermé certains journaux et rétabli pour un temps la censure de la presse avant impression. Des journalistes ont été arrêtés. Certains ont été torturés. Une grande partie des violations des droits humains ont été commises par le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS), mais une nouvelle loi relative à la sécurité nationale, entrée en vigueur en février, permettait aux agents du NISS de bénéficier de l'exemption de poursuites pour les violations des droits fondamentaux qui leur étaient imputables.

Les élections organisées en mai en Éthiopie ont également entraîné des restrictions en matière de liberté d'expression et de rassemblement. Les partis d'opposition ont déclaré que de nombreux membres et militants avaient été harcelés, frappés et arrêtés à l'approche des élections, notamment dans la région d'Oromia.

Au Burundi, plusieurs personnes arrêtées dans le cadre des enquêtes menées sur une série d'attaques à la grenade survenues à l'approche des élections ont été torturées par le Service national de renseignement. Le gouvernement burundais a publiquement annoncé l'ouverture d'une enquête, mais à la fin de l'année aucune avancée n'avait été enregistrée et les responsables des sévices n'avaient pas été amenés à répondre de leurs actes. Les réunions des partis d'opposition ont été temporairement interdites par les autorités.

Le Rwanda a également restreint la liberté d'expression et d'association à l'approche des élections du mois d'août. Les partis d'opposition n'ont pas été autorisés à se faire enregistrer, des opposants politiques ont été arrêtés et plusieurs organes de presse ont été fermés. Des journalistes ont fui le pays. Des lois formulées en termes vagues réprimant l'« idéologie du génocide » et le « sectarisme » ont été utilisées pour restreindre de façon excessive la liberté d'expression. L'assassinat d'un haut responsable politique et d'un journaliste, ainsi que des attaques à la grenade ayant fait plusieurs victimes ont contribué à aggraver les tensions et le climat d'insécurité pendant la période préélectorale.

En Guinée, l'élection présidentielle a donné lieu à une multiplication des violences et des violations des droits humains. Les forces de sécurité ont recouru à une force excessive et ont notamment tiré à balles réelles et sans discrimination sur les manifestants. De très nombreuses personnes ont été arrêtées de façon arbitraire pendant la période électorale. La plupart d'entre elles n'ont pas pu bénéficier des services d'un avocat et n'ont pas été autorisées à voir leurs proches ni à recevoir des soins médicaux.

Des millions d'Africains vivant dans des bidonvilles ou des zones d'habitat précaire étaient privés des services les plus élémentaires, comme l'eau salubre, les soins médicaux, l'éducation et un maintien de l'ordre efficace.

En Côte d'Ivoire, le président sortant, Laurent Gbagbo, a refusé de reconnaître les résultats du scrutin présidentiel, proclamés en décembre. Les forces de sécurité qui lui étaient fidèles se sont rendues coupables d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires. Malgré les pressions politiques exercées par les Nations unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Laurent Gbagbo a refusé de quitter le pouvoir, plongeant ainsi le pays dans une impasse politique qui laissait craindre une montée des violences.

Les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique n'ont pas été respectés dans de nombreux autres pays. Les défenseurs des droits humains, les journalistes et les membres de l'opposition politique étaient exposés à des manœuvres de harcèlement, des tentatives d'intimidation, des arrestations arbitraires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, et des homicides illégaux.

Des défenseurs des droits humains et des militants ont été arrêtés et placés arbitrairement en détention en Angola, en Gambie, au Niger, en République centrafricaine et au Zimbabwe. La Cour suprême du Zimbabwe a jugé en novembre que l'arrestation et la détention, en 2008, de deux membres de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA) avaient été illégales, et que les droits fondamentaux de ces deux femmes avaient donc été violés. Elle a également considéré que l'État zimbabwéen ne les avait pas protégées. Au Burundi, des défenseurs des droits humains ont reçu des menaces. En RDC, un militant bien connu, Floribert Chebeya, a été assassiné. Aucune avancée n'a été enregistrée dans l'enquête ouverte au Kenya sur l'homicide, en 2009, des défenseurs des droits humains Oscar Kingara et Paul Oulu. En Éthiopie, la Loi sur les sociétés et associations caritatives est entrée en application. Ce texte imposait des contrôles sévères aux organisations de la société civile et entravait fortement l'action en faveur des droits humains.

En Angola, au Bénin, au Cameroun, au Swaziland et au Togo, des manifestations pacifiques ont été interdites ou réprimées par des arrestations.

Des journalistes ont été en butte à des tentatives d'intimidation, des menaces ou des arrestations arbitraires en Afrique du Sud, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée équatoriale, en Éthiopie, en Gambie, au Ghana, à Madagascar, en Namibie, au Nigeria, en Ouganda, en RDC, au Rwanda, au Swaziland, en Tanzanie, au Tchad, au Togo et au Zimbabwe.

Des opposants politiques ont été arrêtés de façon illégale ou arbitraire au Burundi, en Guinée équatoriale, à Madagascar, au Niger et au Togo. En Ouganda, des policiers et des hommes armés ont interrompu un rassemblement de l'opposition et frappé de nombreux participants.

En Érythrée, de nombreux militants, journalistes et responsables religieux, entre autres, se trouvaient toujours en détention. Ces hommes et ces femmes étaient souvent détenus au secret et risquaient de subir des mauvais traitements.

Dans certains pays, en Somalie par exemple, des groupes armés comme Al Shabab (Les Jeunes) se sont rendus coupables d'exactions – dont des homicides – contre des journalistes et des défenseurs des droits humains.

Toujours en Somalie, des groupes armés islamistes ont exécuté des personnes par lapidation et ont procédé à des amputations. Dans plusieurs États du Sahel, Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a enlevé des personnes et assassiné certains des otages qu'elle retenait.

Populations en mouvement

Comme les années précédentes, les migrants étaient en butte à des discriminations et à diverses autres violations de leurs droits humains. Les forces de sécurité angolaises ont expulsé plus de 12 000 ressortissants de la RDC entre le mois de septembre et la fin du mois de décembre. Des dizaines de femmes et plusieurs hommes auraient été violés au cours de l'opération. Un grand nombre ont subi d'autres violences. À leur arrivée, beaucoup étaient nus et dépouillés de leurs effets personnels. En Mauritanie, des migrants, originaires pour la plupart d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ont été arrêtés arbitrairement et incarcérés. Il s'agissait de les empêcher de tenter de gagner l'Europe. Bien que les autorités aient accru leurs efforts pour lutter contre les violences subies par les étrangers, des réfugiés et des migrants ont été agressés physiquement dans différentes régions d'Afrique du Sud. Une procédure de régularisation a été mise en place dans ce pays pour les Zimbabwéens en situation irrégulière.

En violation du droit international, les autorités ougandaises ont renvoyé de force dans leur pays d'origine, en juillet, environ 1 700 Rwandais déboutés de leur demande d'asile, ainsi que quelques réfugiés reconnus. Du fait notamment des pressions exercées par le Rwanda sur les États voisins, plusieurs dizaines de milliers d'autres réfugiés rwandais risquaient de se voir retirer leur statut à la fin de 2011, et d'être ensuite renvoyés de force dans leur pays d'origine. Plusieurs milliers de réfugiés burundais risquaient toujours d'être expulsés de Tanzanie. Deux hommes renvoyés contre leur gré en Érythrée par les autorités allemandes en 2008 ont de nouveau quitté le pays et finalement obtenu le statut de réfugié en Allemagne. Après leur retour forcé en Érythrée, ils avaient été détenus dans des conditions inhumaines. L'Érythrée maintenait sa stratégie consistant à « tirer pour tuer » sur toute personne surprise en train d'essayer de franchir la frontière.

Sur l'ensemble du continent, on comptait toujours plusieurs millions de réfugiés et de personnes déplacées par les conflits ou l'insécurité. Le Kenya a maintenu fermée sa frontière avec la Somalie, empêchant ainsi les personnes fuyant ce pays de bénéficier d'une assistance et d'une protection.

Logement – expulsions forcées

Des millions d'Africains vivant dans des bidonvilles ou des zones d'habitat précaire étaient privés des services les plus élémentaires, comme l'eau salubre, les soins médicaux, l'éducation et un maintien de l'ordre efficace. Dans de nombreux pays, les autorités négligeaient totalement le sort de ces personnes et ne les prenaient pas en compte lors de l'élaboration des programmes et des budgets nationaux. Le manque d'accès à l'eau et aux installations sanitaires était souvent à l'origine d'autres violations des droits fondamentaux, notamment de violences sexuelles, comme on a pu l'observer dans des quartiers d'habitat précaire à Nairobi, la capitale kenyane.

Des expulsions forcées collectives ont été menées dans plusieurs pays, dont l'Angola, le Ghana, le Kenya et le Nigeria ; les personnes chassées de chez elles se sont souvent enfoncées plus profondément encore dans la misère. En Guinée équatoriale, au Kenya, au Tchad et au Zimbabwe, plusieurs milliers de personnes risquaient toujours d'être victimes d'expulsions forcées. Les personnes expulsées de chez elles les années précédentes se retrouvaient souvent sans indemnisation ni solution de relogement, et continuaient de vivre dans la pauvreté et sans aucune sécurité d'occupation de l'endroit où elles habitaient.

Santé maternelle

Des avancées ont été enregistrées en matière de santé maternelle sur le continent africain. Le Burkina Faso s'est engagé à lever tous les obstacles financiers aux soins obstétricaux d'urgence et à l'accès à la planification familiale. Il lui reste maintenant à tenir ses promesses. Les autorités sierra-léonaises ont lancé en avril un dispositif de gratuité des soins médicaux pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. La pénurie de médicaments et de matériel médical posait toutefois problème face au nombre croissant de femmes souhaitant bénéficier des structures médicales.

D'autres facteurs contribuant à la mortalité maternelle doivent être pris en compte de façon urgente dans de nombreux pays, notamment les pratiques traditionnelles nocives, la discrimination envers les femmes, le manque d'éducation sexuelle et reproductive et l'absence de mécanismes de responsabilisation.

L'Assemblée de l'Union africaine s'est engagée en juillet sur un certain nombre de mesures pour diminuer la mortalité maternelle. Il s'agissait notamment de consacrer 15 % des dépenses publiques à la santé, de lancer une campagne visant à faire reculer la mortalité maternelle et d'obtenir un meilleur suivi des décisions de principe et de financement prises par les pouvoirs publics. La Commission de l'Union africaine a été chargée de créer un groupe de travail sur la santé maternelle, néonatale et infantile ayant pour mission de préparer des évaluations et des rapports sur les avancées dans ce domaine de la santé.

Discrimination

Les violences et les discriminations dont étaient victimes les femmes, les jeunes filles et les fillettes continuaient d'avoir des effets dévastateurs sur leur vie, de limiter leurs perspectives et de les priver de leurs droits. Au Soudan, les autorités ont recouru dans le nord du pays au régime de l'ordre public, un ensemble de dispositions qui leur ont permis de persécuter, arrêter et maltraiter des femmes et des jeunes filles en prenant pour motif leur tenue vestimentaire « indécente » ou leur comportement « immoral ». Plusieurs dizaines de milliers de cas de violences sexuelles ont été signalées à la police sud-africaine au cours de l'année. Une étude menée au Kenya a mis en lumière la fréquence des violences domestiques, notamment du viol conjugal, que le droit national ne considère pas comme une infraction pénale. Au Liberia, dans la majorité des affaires de viols signalées, les victimes étaient des filles de moins de 16 ans. Dans de nombreux pays, les femmes et les jeunes filles victimes de violences sexuelles n'avaient pas accès à la police ni la justice. Elles étaient

Les violences et les discriminations dont étaient victimes les femmes, les jeunes filles et les fillettes continuaient d'avoir des effets dévastateurs sur leur vie, de limiter leurs perspectives et de les priver de leurs droits.

incitées à conclure des arrangements en marge des tribunaux, devaient faire face à des frais médicaux élevés et étaient rejetées par leur communauté. Les femmes étaient toujours touchées de façon disproportionnée par la pandémie du VIH/sida, en particulier en Afrique australe. Les mutilations génitales féminines étaient encore pratiquées dans de nombreux pays, même là où elles étaient interdites par la loi, comme en Tanzanie.

Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, demeuraient très fréquentes. Au Cameroun, des personnes accusées de relations homosexuelles ont été poursuivies en justice et ont subi des mauvais traitements. Au Malawi, deux hommes ont été condamnés à une peine de 14 ans de travaux forcés pour « outrage aux bonnes mœurs » et « actes contre nature ». Ils ont été graciés quelques semaines plus tard. En Ouganda, un journal local a publié un article désignant certaines personnes comme homosexuelles. Les noms et photos des intéressés ont été communiqués, accompagnés de messages incitant à la violence. Les autorités n'ont pas condamné publiquement le journal. Par ailleurs, une proposition de loi très restrictive relative à la lutte contre l'homosexualité était toujours en cours d'examen au Parlement.

Bien que constituant une infraction au regard de la loi, les pratiques esclavagistes n'avaient pas disparu en Mauritanie. La police ne déployait guère d'efforts pour faire appliquer la législation. Bien au contraire, huit militants anti-esclavagistes ont été arrêtés et inculpés parce qu'ils avaient alerté les autorités sur un certain nombre d'affaires. Ces huit personnes auraient également été maltraitées.

Des agressions contre des personnes atteintes d'albinisme ont de nouveau eu lieu dans certains pays. En Tanzanie, l'action des pouvoirs publics face aux violences de ce type demeurait insuffisante : les agressions et les meurtres commis dans le passé ne faisaient pas l'objet d'enquêtes exhaustives, et les défenseurs des droits des personnes albinos ne bénéficiaient pas d'une protection suffisante.

Lors d'une visite effectuée au Congo, le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones s'est déclaré préoccupé par la persistance des pratiques discriminatoires. En Érythrée, des personnes étaient toujours persécutées et emprisonnées pour des motifs à caractère religieux ; seuls les fidèles des religions reconnues par les autorités étaient autorisés à pratiquer leur foi.

Vers un renversement de tendance

Amnesty International célébrera très bientôt elle aussi son 50^e anniversaire. Depuis la publication des premiers rapports, au milieu des années 1960, le champ d'action de l'organisation s'est étendu de façon considérable, tant au plan géographique qu'en ce qui concerne l'éventail même des questions de droits humains suivies. De nombreuses autres organisations de défense des droits fondamentaux ont été créées au cours des 50 dernières années ; certaines se sont inspirées de l'action militante d'Amnesty International. Il existe désormais dans de nombreux pays d'Afrique une société civile dynamique, bien que souvent encore en proie à la répression. Les pouvoirs publics ne peuvent plus faire autrement que compter avec elle. Il reste encore beaucoup à faire mais les choses sont en train de changer.

Des femmes manifestent en face du Palais de justice à Lima (Pérou) pour réclamer la justice pour leurs proches disparus (juillet 2010). Des milliers de familles ignorent encore ce qu'il est advenu de leurs proches qui ont disparu dans les années 1980 et 1990, durant le conflit armé interne au Pérou. (CC BY-NC-SA 2.0)



AMÉRIQUES

« Nous avons trop souffert, nous avons subi tant de violences [...] Nous ne formulons pas des demandes, nous exigeons des droits : la démarcation de nos terres doit être effectuée de toute urgence pour que nous puissions de nouveau vivre heureux, dans la paix et la dignité. »

Lettre ouverte du peuple indigène guarani-kaiowá adressée au président du Brésil Luiz Inácio Lula da Silva en août 2010

Dans la région Amériques, au cours des 50 dernières années de nombreux droits fondamentaux ont été reconnus dans les textes de loi, à défaut d'être toujours reconnus dans les faits. Des atteintes aux droits humains continuent indéniablement d'être commises, en particulier à l'encontre des groupes vulnérables, mais la région a enregistré des avancées manifestes, quoique lentes et encore incomplètes. Les gouvernements de différents pays peuvent à juste titre s'attribuer, dans une certaine mesure, le mérite de ces changements. Cependant, ce sont les communautés les plus touchées qui ont été la véritable force motrice derrière ces avancées. Leurs membres se sont exprimés haut et fort, et ont milité pour faire changer les choses, souvent en s'exposant personnellement à de grands risques. Leur détermination et leur persévérance ont eu valeur d'exemple pour des millions d'autres, et il a été de plus en plus difficile pour les États de ne pas entendre les très nombreuses voix s'élevant en faveur de changements fondamentaux et irréversibles.

L'année s'est toutefois ouverte avec un brutal rappel de la fragilité de ces droits durement acquis. En janvier, un tremblement de terre dévastateur a frappé Haïti, faisant plus de 230 000 morts et des millions de sans-abri. À la fin de 2010, plus de 1 050 000 personnes, déplacées par la catastrophe, vivaient toujours sous des tentes dans des camps de fortune, privées de leurs droits à un logement convenable et exposées aux agressions. L'augmentation considérable du nombre de viols illustre de manière accablante l'incapacité des autorités à garantir la sécurité des femmes et des filles dans ces camps.

La situation en Haïti a mis en lumière de façon dramatique les possibles répercussions sur les simples citoyens du manque de volonté politique de protéger les droits humains. Elle a aussi montré avec force que les organisations populaires à l'avant-garde de la protection des droits humains peuvent dépasser des obstacles apparemment insurmontables pour entretenir la flamme de l'espoir et préserver la dignité des personnes. Au nombre de ces organisations, la Commission des femmes victimes en faveur des victimes (Komisyon Fanm Viktim pou Viktim, KOFIV) a apporté son soutien à un

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AMÉRIQUES

La situation à Haïti a montré avec force que les organisations populaires à l'avant-garde de la protection des droits humains peuvent dépasser des obstacles apparemment insurmontables pour entretenir la flamme de l'espoir et préserver la dignité des personnes.

nombre croissant de victimes de violences sexuelles dans les camps d'Haïti. La plupart des femmes membres de la KOFIVIV ont elles-mêmes subi des viols et beaucoup ont tout perdu dans le séisme. Cependant, malgré les drames qu'elles ont vécus, ces personnes sont intervenues pour apporter aux victimes l'assistance médicale, psychologique et financière qui aurait dû leur être fournie par l'État haïtien.

Souvent, même en période de paix et de stabilité relatives, les pouvoirs publics ne veillent pas au respect des droits humains dans les faits, en particulier pour les personnes les plus vulnérables telles que celles qui vivent dans le dénuement, les indigènes, les femmes et les jeunes filles. Cela est d'autant plus vrai lorsque de puissants intérêts économiques considèrent que le respect des droits des populations pauvres et marginalisées s'oppose à leurs objectifs.

Défenseurs des droits humains

Défendre les droits fondamentaux demeurait dangereux dans de nombreux pays de la région. Des militants ont été tués, menacés, harcelés ou poursuivis en justice de façon arbitraire dans de nombreux États, dont le Brésil, la Colombie, Cuba, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Venezuela. Ils étaient souvent pris pour cible parce que leur action menaçait les intérêts économiques et politiques des personnes au pouvoir.

Dans certains pays, comme le Brésil et la Colombie, des mesures ont été mises en place pour protéger les défenseurs des droits humains. Ailleurs, l'année s'est achevée sans qu'ait été créé l'ensemble de mesures qui aurait permis de s'attaquer au problème. Par exemple, au Mexique, où la sécurité des militants constituait pourtant un sujet de préoccupation croissante, les autorités n'ont guère avancé dans la mise en œuvre d'un programme de protection, malgré les engagements pris dans ce sens en 2008.

Peuples indigènes

Au cours des dernières années, les peuples indigènes des Amériques ont de plus en plus fait entendre leurs voix et ont davantage organisé la défense de leurs droits. Néanmoins, le lourd passé de violations généralisées des droits fondamentaux, et le fait que les responsables n'ont pas été tenus de rendre des comptes, contribuent à perpétuer la discrimination et la pauvreté dont souffrent depuis longtemps les populations indigènes à travers les Amériques.

Le développement des activités agricoles et extractives et l'adoption de vastes projets d'aménagement tels que la construction de barrages et de routes sur des terres indigènes ancestrales représentaient une menace grandissante pour ces populations. En Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Guatemala, au Panama, au Paraguay et au Pérou, des indigènes considérés comme faisant obstacle à certains intérêts commerciaux ont été menacés, harcelés, expulsés de force ou déplacés, voire tués. Ces atteintes aux droits humains ont été commises en même temps que se développaient les opérations d'exploitation des ressources sur leurs territoires.

Fin 2010, aucun des États ayant voté en faveur de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones [ONU, 2007], n'avait adopté de loi disposant

Le développement des activités agricoles et extractives et l'adoption de vastes projets d'aménagement représentaient une menace grandissante pour les peuples indigènes.

qu'aucun projet de développement affectant les populations indigènes ne pouvait être entrepris sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

Au Pérou, un pas historique a failli être franchi en mai lorsque le Congrès a voté la loi sur le droit à une consultation préalable pour les peuples indigènes, élaborée en concertation avec les communautés autochtones. Le président Alan García a cependant refusé de promulguer ce texte. Le Paraguay continuait de ne pas appliquer deux décisions prononcées en 2005 et 2006 par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ordonnant à l'État la restitution de leurs terres traditionnelles aux communautés yakye axa et sawhoyamaxa. En août, dans une troisième affaire portant sur les droits de peuples indigènes, la Cour a condamné le Paraguay pour violation des droits de la communauté xákmok kásek. Au Brésil, où le droit des peuples indigènes de jouir des terres qu'ils ont « traditionnellement occupées » est inscrit dans la Constitution depuis 1988, les Guaranis-Kaiowás de l'État du Mato Grosso do Sul étaient confrontés à de nombreux obstacles et la résolution de leurs revendications territoriales subissait des retards considérables. Tandis que ces revendications étaient au point mort devant les tribunaux, les Guaranis-Kaiowás ont été harcelés et agressés par des hommes armés à la solde d'agriculteurs locaux qui cherchaient à les chasser de leurs terres.

Conflits

En Colombie, les civils, principales victimes des hostilités, ont de nouveau payé un lourd tribut au conflit armé qui déchire le pays depuis 45 ans. Des milliers d'entre eux ont subi des déplacements forcés, des homicides illégaux, des enlèvements ou des disparitions forcées imputables aux mouvements de guérilla, aux forces de sécurité et aux groupes paramilitaires. Les parties au conflit prenaient pour cible les groupes les plus marginalisés : les peuples indigènes, les Afro-Colombiens, les petits fermiers ainsi que les pauvres des zones urbaines. Les promesses faites par le nouveau président, Juan Manuel Santos, d'accorder la priorité aux droits humains et à la lutte contre l'impunité laissaient espérer que son gouvernement manifesterait la volonté politique de trouver une solution à la situation critique des droits fondamentaux qui persistait depuis longtemps en Colombie. Les agressions dont les défenseurs des droits humains, les militants et les dirigeants de communautés faisaient toujours les frais (en particulier ceux qui œuvraient dans le domaine des droits fonciers) témoignaient de l'ampleur de la tâche à accomplir.

Dans un certain nombre de pays, en particulier ceux des Andes, de grandes manifestations ont été organisées pour dénoncer les politiques gouvernementales et les lois portant, entre autres, sur l'accès aux ressources naturelles, à la terre, à l'éducation et aux services publics. En septembre, l'Équateur a failli basculer dans un conflit interne après que des centaines de policiers eurent manifesté contre des propositions du gouvernement visant à modifier leurs salaires et leurs avantages. Le président Rafael Correa Delgado, pris au piège dans les manifestations, a dû être brièvement hospitalisé en raison des effets des gaz lacrymogènes.

Sécurité publique

La pauvreté, la violence criminelle et la prolifération des armes légères ont créé et entretenu un climat propice aux atteintes aux droits humains. Dans certaines régions du Mexique, d'Amérique centrale, du Brésil et des Caraïbes en particulier, les habitants des quartiers urbains pauvres étaient toujours pris en étau entre la violence des bandes criminelles et celle des forces de sécurité, qui se livraient à des violations des droits humains.

Souvent, en raison de la corruption endémique, les institutions de l'État n'étaient plus capables de réagir correctement face à la criminalité organisée. Les pouvoirs publics montraient toutefois peu d'empressement à remédier à ce problème structurel persistant, recourant de plus en plus souvent à l'armée pour lutter contre les gangs et les autres menaces présumées à la sécurité.

Au Mexique, par exemple, à la suite du déploiement des forces armées contre la criminalité organisée, de nombreuses violations graves des droits humains ont été signalées, dont des homicides illégaux, des disparitions forcées, des actes de torture et des détentions arbitraires. Dans certaines régions de la Jamaïque, l'état d'urgence a été instauré en mai à la suite d'une flambée de violence liée aux bandes criminelles. Quatre mille personnes, peut-être même davantage, ont été arrêtées pendant l'état d'urgence et 76 ont été tuées, dont trois membres des forces de sécurité. Plus de la moitié de ces homicides seraient en réalité des exécutions extrajudiciaires.

Des avancées significatives et persistantes ont été constatées dans le processus visant à juger certains responsables de violations graves et endémiques des droits humains commises sous les régimes militaires du passé.

Lutte contre le terrorisme et droits humains

La promesse du président des États-Unis, Barack Obama, de fermer le centre de détention de Guantánamo avant l'échéance de janvier 2010 n'a pas été respectée. À la fin de l'année, 174 hommes étaient toujours incarcérés sur la base navale américaine. Le seul prisonnier de Guantánamo à avoir été transféré sur le territoire continental des États-Unis pour comparaître devant une juridiction fédérale a été jugé et condamné. Deux autres ont été condamnés par une commission militaire après avoir plaidé coupable. Rendues publiques en avril, les nouvelles règles régissant la procédure appliquée par les commissions militaires à ceux que l'on appelle des suspects de la « guerre contre le terrorisme » ne laissaient guère espérer que le gouvernement américain entreprendrait des réformes de fond pour garantir le respect des droits humains.

Justice et impunité

Dans plusieurs pays d'Amérique latine, en particulier dans le Cône sud, des avancées significatives et persistantes ont été constatées dans le processus visant à juger certains responsables de violations graves et endémiques des droits humains commises sous les régimes militaires du passé.

En Argentine, Reynaldo Bignone, ancien général et ancien président *de facto*, a été reconnu coupable en avril d'actes de torture, d'assassinat et de plusieurs enlèvements perpétrés alors qu'il occupait le poste de commandant au tristement célèbre centre de détention Campo de Mayo, entre 1976 et 1978. En juillet, l'ancien général Luciano Benjamín Menéndez et l'ancien chef des services de renseignement de la police de Tucumán, Roberto Albornoz, ont été condamnés à la réclusion à perpétuité pour des violations

des droits fondamentaux commises dans un centre de détention secret de la province de Tucumán sous le régime militaire entre 1976 et 1983.

Au Chili, Manuel Contreras, l'ancien chef de la redoutable Direction des services nationaux du renseignement (DINA), a été condamné en juillet à 17 années de réclusion pour sa participation à l'assassinat, en 1974, du général Carlos Prats – membre du gouvernement sous la présidence de Salvador Allende (1970-1973) – et de son épouse.

Dans un arrêt sans précédent rendu en octobre, la Cour suprême uruguayenne a déclaré inconstitutionnelle la loi d'amnistie adoptée en 1986. Cependant, ce jugement s'appliquait spécifiquement au procès engagé contre l'ancien président Juan María Bordaberry (1971-1976) et ne pouvait pas entraîner la réouverture des affaires déjà classées.

Au Pérou, des membres de l'escadron de la mort Grupo Colina et d'anciens hauts responsables du gouvernement sous Alberto Fujimori (1990-2000) ont été reconnus coupables, en octobre, du meurtre de 15 personnes et de la disparition forcée de 10 autres en 1991 et 1992.

En Colombie, le colonel à la retraite Luis Alfonso Plazas Vega a été condamné, en juin, à 30 ans de réclusion pour la disparition forcée de 11 personnes en 1985, survenue après que l'armée eut pris d'assaut le Palais de justice où le mouvement de guérilla M-19 retenait des otages.

Dans de nombreux cas, cependant, les avancées ont été sérieusement compromises par le fait que les institutions militaires ne collaboraient pas aux enquêtes sur les violations des droits humains. Parfois, elles faisaient même preuve d'une franche résistance. Ainsi, en Bolivie, les magistrats du parquet qui enquêtaient sur les disparitions forcées de 1980 et 1981 se heurtaient à des obstacles constants lorsqu'ils tentaient d'accéder aux archives militaires, malgré deux arrêts de la Cour suprême ayant ordonné la déclassification de ces dernières.

En Colombie et au Mexique, la justice militaire persistait à se déclarer compétente pour juger les affaires de violations présumées des droits humains impliquant des militaires. Les nouvelles lois adoptées en Colombie et la réforme législative proposée au Mexique ne garantissaient pas que toutes les violations des droits humains seraient exclues de la compétence de la justice militaire, malgré l'existence d'éléments attestant clairement du manque d'indépendance et d'impartialité des juridictions militaires et de leurs procureurs.

Les initiatives visant à légiférer contre l'impunité s'enlisaient dans certains pays tandis que, dans d'autres, les avancées de ces dernières années étaient réduites à néant. Ainsi, la Cour suprême du Chili a confirmé, en avril, la décision approuvant l'application de la loi d'amnistie de 1978 dans l'affaire Carmelo Soria Espinosa, un diplomate espagnol tué en 1976 par les forces de sécurité. Au Brésil, la Cour suprême fédérale a confirmé, également en avril, l'interprétation selon laquelle les crimes commis par des membres du régime militaire – exécutions extrajudiciaires, torture et viols – étaient de nature politique ou liés à des actes politiques et, par conséquent, couverts par la loi d'amnistie adoptée par le régime militaire en 1979. Cependant, en novembre, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a considéré que

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AMÉRIQUES

L'obligation de rendre des comptes et les voies de recours pour les violations des droits humains commises dans le cadre du programme de « restitution » et de détention secrète mis en place par les États-Unis demeurent inexistantes.

la loi d'amnistie de 1979 était nulle et non avenue et a rappelé aux autorités brésiliennes qu'il leur incombait de traduire les responsables présumés en justice. Au Pérou, le Congrès a voté l'abrogation du décret-loi n° 1097, qui octroyait une amnistie de fait aux auteurs de violations des droits humains, mais deux autres décrets sont restés en vigueur : ils permettaient que les membres des forces armées accusés de violations des droits humains soient jugés par un tribunal militaire.

Au Salvador, le président Funes a signé, en janvier, le décret d'application de la loi instaurant une nouvelle Commission interinstitutionnelle pour la recherche des enfants disparus, dont l'objectif est de retrouver la trace des enfants qui ont été victimes de disparition forcée pendant le conflit armé (1980-1992). À la fin de l'année, la Commission n'était toutefois pas encore opérationnelle et on ignorait toujours ce qu'étaient devenus plusieurs centaines d'enfants disparus.

Parallèlement, aux États-Unis, les auteurs de crimes de droit international commis dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », comme la torture et les disparitions forcées, n'ont pas été tenus de rendre compte de leurs actes. En novembre, l'ancien président George W. Bush a reconnu avoir autorisé, lorsqu'il était à la tête de l'État, le recours au *waterboarding* (simulacre de noyade). Néanmoins, il n'existait toujours aucune obligation de rendre des comptes ni aucune voie de droit pour les violations des droits humains commises dans le cadre du programme de « restitution » et de détention secrète mis en place par les États-Unis. En novembre, le ministère de la Justice a annoncé, sans plus d'explications, qu'aucune poursuite pénale ne serait engagée pour la destruction en 2005 de 92 vidéocassettes prouvant que le *waterboarding* et d'autres techniques de torture avaient été utilisés contre deux détenus en 2002.

Justice internationale

En décembre, 14 personnes – 12 anciens responsables militaires chiliens, dont le général Manuel Contreras, un civil chilien et un ancien responsable militaire argentin – ont été jugées par contumace par un tribunal français et condamnés à des peines allant de 15 ans d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité. Ces 14 personnes ont été reconnues coupables d'avoir participé à la disparition de quatre Franco-Chiliens durant les premières années du régime militaire instauré par Augusto Pinochet (1973-1990).

Des juges de la région ont recouru au droit international relatif aux droits humains pour rouvrir des affaires de violation de ces droits qui avaient été classées parce que le délai de prescription avait expiré. En Colombie, la Cour suprême a considéré en mai que l'ancien membre du Congrès César Pérez García devait être poursuivi pour son rôle dans le massacre de 1988, à Segovia, au cours duquel plus de 40 paysans avaient été tués par des paramilitaires. La Cour a jugé que la tuerie s'apparentait à un crime contre l'humanité et était, de ce fait, imprescriptible.

En 2010, Sainte-Lucie est devenue le 113^e État à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Paraguay et le Brésil ont ratifié la Convention contre les disparitions forcées [ONU], mais aucun de ces deux pays n'a reconnu la compétence du Comité sur les disparitions forcées pour recevoir des plaintes présentées par des victimes ou en leur nom.

Peine de mort

Quarante-six prisonniers – 45 hommes et une femme – ont été exécutés aux États-Unis au cours de l'année. Ce chiffre portait à 1 234 le nombre total de prisonniers exécutés depuis que la Cour suprême fédérale a levé le moratoire sur la peine de mort en 1976.

Au Guatemala, le Congrès a adopté, en octobre, une loi qui pourrait entraîner la remise en application de la sentence capitale. Le chef de l'État y a toutefois opposé son veto et, en décembre, le Guatemala a voté pour la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en faveur de l'instauration d'un moratoire sur le recours à la peine de mort.

En décembre, Cuba a commué les peines des trois derniers condamnés à mort.

Bien que des condamnations à la peine capitale aient été prononcées aux Bahamas, en Guyane, à la Jamaïque et à Trinité-et-Tobago, aucune exécution n'a eu lieu dans ces pays.

Liberté d'expression

La région Amériques demeurait dangereuse pour ceux qui travaillaient avec les médias. Seule l'Asie a enregistré plus de meurtres de journalistes que les Amériques au cours de l'année 2010. Près de 400 employés des médias ont été agressés ou ont reçu des menaces et 13 journalistes au moins ont été tués par des agresseurs non identifiés. Plus de la moitié de ces assassinats ont eu lieu au Mexique, suivi par le Honduras, la Colombie et le Brésil. Dans beaucoup de cas, on croyait savoir que les victimes avaient été prises pour cible parce qu'elles tentaient de révéler des faits de corruption ou de dénoncer les liens entretenus par certains représentants de l'État avec des réseaux criminels.

Un grand nombre de chaînes de télévision, en particulier au Venezuela et en République dominicaine, ont été contraintes de suspendre leurs programmes ; des stations de radio ont également été concernées par ces mesures. En République dominicaine, au moins sept chaînes de télévision et stations de radio ont dû interrompre temporairement leurs programmes ou ont vu la transmission de leurs signaux bloquée à l'approche des élections du mois de mai. Certaines chaînes n'avaient toujours pas pu recommencer à émettre à la fin de l'année.

À Cuba, des journalistes ont de nouveau fait l'objet d'arrestation arbitraire et tous les médias demeuraient sous le contrôle de l'État.

Inégalités et développement

Des avancées ont été enregistrées dans le sens d'une réduction de la pauvreté en Argentine, au Brésil, au Mexique et au Venezuela. Toutefois, en dépit de signes indiquant une lente diminution de la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes, près d'un cinquième de la population de la région, y compris l'immense majorité des peuples indigènes, vivait toujours dans une situation d'extrême dénuement. Malgré une réduction des inégalités dans de nombreux pays, notamment au Venezuela, une grande partie des nations les moins développées n'ont pas présenté d'améliorations tangibles. À la fin de 2010, l'Amérique latine demeurait la région du monde où régnaient les inégalités les plus criantes.

Parmi les personnes vivant dans la misère, les indigènes et les personnes d'origine africaine représentaient une proportion nettement plus élevée que toutes les autres catégories de personnes. L'affirmation, maintes fois répétée mais erronée, selon laquelle les droits des peuples indigènes sont incompatibles avec la croissance économique et le développement a créé un climat favorable à des violations systématiques des droits fondamentaux. Au Guatemala, bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme ait requis des autorités qu'elles suspendent l'exploitation de la mine d'or de Marlin 1, dans le département de San Marcos, la mine était toujours en activité à la fin de l'année. Au Canada, la Bourse de Toronto a décidé, en janvier, de radier la cote de l'entreprise minière Copper Mesa Mining Corporation. La société était poursuivie en justice par les indigènes intangs de l'Équateur, qui lui imputaient des responsabilités dans des violations des droits humains. En mai, un tribunal de l'Ontario a classé l'affaire ; un recours contre cette décision était en instance devant la Cour d'appel de l'Ontario à la fin de l'année.

En juillet, 18 organes des Nations unies travaillant en Amérique latine ont publié un rapport sur les avancées des différents États vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ce document a révélé que l'objectif visant à réduire la mortalité maternelle était le moins avancé des OMD. Cette année encore, plusieurs dizaines de milliers de femmes sont mortes des suites de complications évitables liées à la grossesse, et de vastes disparités persistaient quant à l'accès à des soins médicaux de qualité. D'après les conclusions du rapport, cette situation était liée à la discrimination dont étaient victimes les femmes, ainsi qu'à leur statut social inférieur.

Au Chili, au Nicaragua et au Salvador, des lois interdisant toute forme d'avortement privaient toujours les femmes et les jeunes filles de leurs droits en matière de sexualité et de procréation.

Violences faites aux femmes et aux filles et négation de leurs droits en matière de procréation

Les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, y compris les violences sexuelles, demeuraient très répandues et la plupart des victimes étaient privées de la possibilité de se tourner vers la justice et d'obtenir réparation. Certains pays de la région ont adopté des lois destinées à lutter contre les violences liées au genre, mais ces dernières étaient rarement appliquées dans les faits et il était rare que des enquêtes soient ouvertes ou des poursuites engagées. Aux États-Unis, une nouvelle loi a apporté un espoir aux femmes autochtones victimes de viol, grâce à la mise en place de mécanismes plus solides d'accès à la justice. Cependant, dans des pays comme la Bolivie, le Guatemala, Haïti et le Nicaragua, des systèmes judiciaires défailants contribuaient à perpétuer l'impunité pour les auteurs de violences liées au genre et entretenaient, de ce fait, un climat propice à la prolifération des sévices.

En 2010, des milliers de femmes de la région Amériques ont été violées, victimes de disparition forcée ou tuées. Les femmes vivant dans certaines régions du Guatemala et du Mexique, tout comme les femmes autochtones du Canada, étaient particulièrement exposées à de tels dangers. Devant le manque de ressources disponibles pour ouvrir des enquêtes et engager des poursuites en lien avec ces crimes, on s'interrogeait sur l'existence d'une volonté véritable, de la part des pouvoirs publics, de s'attaquer au problème.

Un grand nombre des victimes de violences liées au genre étaient des jeunes filles de moins de 18 ans. En octobre, le Comité des droits de l'enfant [ONU] a

exhorté les autorités nicaraguayennes à adopter des mesures d'urgence pour mettre un terme aux violences sexuelles contre les mineurs, à la suite d'une multiplication des éléments attestant de très nombreuses violences sexuelles à l'encontre de fillettes et d'adolescentes.

Au Chili, au Nicaragua et au Salvador, des lois interdisant toute forme d'avortement privaient toujours les femmes et les jeunes filles de leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Du fait de lois érigeant l'avortement en infraction pénale, toute personne effectuant ou sollicitant cette intervention risquait d'être placée en détention, y compris quand les jeunes filles et les femmes étaient enceintes à la suite d'un viol ou quand leur vie était menacée en raison de complications liées à leur grossesse.

Dans quelques autres pays, cette pratique était autorisée par la loi mais refusée dans les faits en raison de procédures judiciaires interminables qui rendaient quasiment impossible l'accès à un avortement sans risque, en particulier pour les femmes n'ayant pas les moyens de recourir à des structures privées.

« J'exige que le gouvernement respecte nos droits en tant que femmes. Nous sommes des filles et nous avons des droits, et tant que les pouvoirs publics ne respecteront pas ces droits, nous continuerons à nous battre pour les revendiquer », a déclaré Clara, 18 ans, militante des droits des jeunes à Managua (Nicaragua).

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AMÉRIQUES

ထိုင်းပြည်ရဲ့ မျက်နှာကို ထောက်
ဘေးသားဆောင်ရွက်ကြ

မိုလ်



Aung San Suu Kyi, grande figure du mouvement pro-démocratique au Myanmar qui avait été placée en résidence surveillée, s'adresse à ses partisans après sa libération à Yangon (Myanmar), le 13 novembre 2010. D'après les estimations, le nombre de prisonniers politiques au Myanmar aurait atteint 2200 personnes au cours de l'année 2010. La plupart étaient des prisonniers d'opinion.

ASIE-PACIFIQUE

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE

« Je suis innocent et je vais le prouver. Je vais sortir et je reprendrai mes activités en faveur des droits humains et du droit à la santé des adivasis dans le Chhattisgarh, quelles que soient les menaces auxquelles moi-même et d'autres militants des droits humains sommes confrontés. »

Le docteur Binayak Sen, s'adressant à Amnesty International le 24 février 2010

Dans une région où vivent près des deux tiers de la population mondiale et qui s'étend sur un tiers de la surface de la planète, quelques défenseurs des droits humains, comme Binayak Sen, ont occupé la une de l'actualité et influé sur des événements nationaux et géopolitiques parce qu'ils ont eu le courage de dire la vérité aux dirigeants. Les événements qui se sont déroulés en 2010 ont mis en lumière le rôle fondamental des personnes courageuses qui revendiquent plus de dignité et de respect ; mais ils ont aussi souligné le lourd tribut payé par ces défenseurs des droits humains ainsi que la nécessité persistante de leur apporter un soutien au niveau mondial.

Cinquante ans après la naissance d'Amnesty International, créée pour défendre les droits des personnes détenues du simple fait de leurs opinions, des gouvernements de la région Asie-Pacifique avaient toujours pour habitude de répondre à leurs détracteurs par l'intimidation, l'emprisonnement, les mauvais traitements, voire la mort. La répression exercée par les États frappait sans distinction ceux qui réclamaient des droits civils et politiques et ceux dont les revendications étaient liées à des violations des droits économiques, sociaux et culturels.

L'année a cependant apporté quelques bonnes nouvelles. À la mi-novembre le monde s'est réjoui avec la population du Myanmar lorsqu'Aung San Suu Kyi a été libérée à l'expiration de sa peine. Elle avait été soumise durant 15 des 21 dernières années à une forme ou une autre de détention.

Elle a eu le triste privilège, pendant de nombreuses années, d'être la seule personne vivante ayant reçu le prix Nobel de la paix alors qu'elle se trouvait en détention. En décembre, cet honneur a cependant été étendu à Liu Xiaobo, un écrivain et dissident qui purgeait une peine d'emprisonnement en Chine pour son rôle dans la rédaction de la Charte 08, un manifeste pour un gouvernement plus à l'écoute et plus ouvert.

Les autorités chinoises ont réagi en tentant, sans succès, de faire pression sur la Norvège pour qu'elle annule cette distinction, puis en cherchant, par l'intimidation ou la cajolerie, à dissuader plusieurs gouvernements d'assister à la remise du prix. La cérémonie s'est finalement déroulée en présence de

nombreuses personnes, mais Liu Xiaobo est resté emprisonné tandis que son épouse, Liu Xia, était placée en résidence surveillée et que d'autres membres de sa famille et militants étaient empêchés de se rendre à Oslo pour recevoir le prix ou participer aux festivités. Liu Xiaobo était le premier lauréat du prix Nobel de la paix, depuis 1936, à ne pas pouvoir recevoir en mains propres cette distinction ; cette année-là en effet, le gouvernement nazi de l'Allemagne avait empêché Carl von Ossietzky de se rendre à la cérémonie. Le choix de Liu Xiaobo par le Comité Nobel et la réaction de colère des autorités chinoises ont mis en évidence la persistance, et même l'intensification, au cours des trois dernières années, des mesures prises pour réduire au silence les détracteurs du gouvernement.

L'année s'est terminée avec la condamnation à la réclusion à perpétuité prononcée contre Binayak Sen par un tribunal local en Inde. Ce prisonnier d'opinion est un médecin et militant qui avait dénoncé la responsabilité du gouvernement indien et des groupes armés maoïstes dans l'escalade de la violence dans le centre de l'Inde. Son procès, qui était motivé par des considérations politiques, a été entaché par des irrégularités graves en matière de procédure et d'administration de la preuve, et il a été sévèrement critiqué par des observateurs en Inde comme à l'étranger. Un tribunal de l'État du Chhattisgarh a condamné Binayak Sen à la détention à perpétuité pour sédition, en vertu de la loi problématique dont l'administration coloniale britannique s'était servie contre le mahatma Gandhi.

Aung San Suu Kyi, Liu Xiaobo et Binayak Sen, symboles de la résistance contre l'injustice et l'indignité, souffrent eux aussi profondément des privations liées à la détention. Ils sont au centre de l'attention internationale, ce qui leur est peut-être favorable, mais les autorités leur ont infligé des mauvais traitements et ont soumis leur famille et leurs proches à des menaces et des manœuvres de harcèlement. De ce point de vue, leur sort n'est pas différent de celui de milliers de militants et de défenseurs des droits humains qui sont persécutés par leur gouvernement dans la région Asie-Pacifique mais qui ne figurent pas à la une de l'actualité et ne retiennent pas l'attention des responsables politiques.

Liberté d'expression

Un rapide tour d'horizon des événements de l'année suffit à montrer que dans toute la région Asie-Pacifique de nombreux journalistes et militants ont mis leur vie et leur bien-être en péril pour exiger des gouvernements, entre autres acteurs puissants, qu'ils remplissent leurs obligations concernant le respect de la dignité et des droits de tous. Beaucoup de ceux qui ont osé exercer leur droit d'exprimer librement leurs opinions ont subi des violations de leurs droits civils et politiques. Paradoxalement, ce sont souvent ces atteintes aux droits civils et politiques qui ont fait la une de l'actualité plutôt que les causes plus compliquées – des violations des droits économiques, sociaux et culturels, fréquemment – à l'origine des revendications et des critiques.

Quels que soient les motifs de la dissidence, la plupart des gouvernements de la région partageaient la volonté de neutraliser ceux qui les critiquaient, nonobstant les différences politiques, religieuses, ethniques et culturelles. La « sécurité nationale » ou le maintien de l'harmonie et de la stabilité étaient

Aung San Suu Kyi, Liu Xiaobo et Binayak Sen ont été des symboles de la résistance contre l'injustice et l'indignité. Leur sort est représentatif des persécutions que les gouvernements de la région font subir à des milliers de défenseurs des droits humains.

aussi régulièrement invoqués dans la région pour justifier les tentatives de réduire au silence les dissidents.

Le gouvernement de Corée du Nord, assailli par de graves problèmes économiques et des tensions politiques accrues avec ses voisins, a continué de soumettre à des restrictions draconiennes tous les moyens de communication à l'intérieur du pays. Vít Muntarborn, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, a fermement condamné à la fin de son mandat le manque exceptionnel de respect du pays pour quasiment toute la gamme des droits humains internationalement reconnus. Il n'existait même pas un semblant de liberté d'expression ou de société civile organisée, et le gouvernement réprimait sévèrement ceux qui tentaient ne serait-ce que de recevoir des informations de sources non autorisées, par exemple par la radio à ondes courtes.

Peu de gouvernements cherchaient à maintenir un tel niveau de contrôle sur les opinions reçues ou exprimées par leurs citoyens. Même au Myanmar le régime s'est efforcé d'améliorer sa mauvaise image, à l'intérieur du pays et à l'étranger, en organisant des élections législatives en novembre et en remplaçant à la tête du pays les militaires en uniforme par des dirigeants civils – bien qu'il s'agisse souvent des mêmes personnes. Tenues sans que les électeurs aient eu la possibilité de débattre de l'avenir du pays, et alors que beaucoup de candidats susceptibles de critiquer le gouvernement, si ce n'est la plupart d'entre eux, ont été empêchés de participer au scrutin, ces élections étaient très contestables de l'avis d'un grand nombre d'observateurs.

Le gouvernement du Myanmar a eu beau tenter d'apaiser certaines des critiques virulentes exprimées à son égard au niveau international et régional en libérant Aung San Suu Kyi une semaine seulement après les élections législatives, le maintien en détention de milliers de prisonniers, bien souvent dans des conditions effroyables, a fait échec à tout simulacre de concessions. On sait depuis longtemps que les autorités ont incarcéré quelque 2 200 militants politiques, beaucoup d'entre eux pour avoir soutenu la cause défendue par Aung San Suu Kyi et son parti, la Ligne nationale pour la démocratie (NLD). Mais les recherches effectuées au cours de l'année 2010 par Amnesty International ont en outre révélé à quel point les autorités militaires du Myanmar surveillaient et réprimaient les dissidents appartenant aux nombreuses minorités ethniques. De longue date écartées du pouvoir, ces dernières étaient soumises au travail forcé et leurs terres étaient confisquées.

Dans la plupart des autres pays de la région, les autorités ont tenté de contrôler la critique alors même que les formes d'expression anciennes et nouvelles se propageaient. Ainsi, au Viêt-Nam, une douzaine de militants ont été condamnés, à l'issue de procès entachés d'irrégularités, simplement parce qu'ils avaient critiqué, sans recourir à la violence, la politique gouvernementale. La plupart des personnes condamnées avaient été accusées en vertu de lois relatives à la « sécurité nationale » mal définies et rédigées en termes vagues.

Le gouvernement chinois continuait d'exercer une intense pression sur certaines minorités ethniques, en particulier les Tibétains et les Ouïghours, une population majoritairement musulmane vivant dans la région du Xinjiang,

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE

riche en ressources naturelles. Plus d'un an après les émeutes violentes survenues au Xinjiang, il continuait de persécuter les militants ouïghours et de réduire au silence ceux qui le critiquaient. Il justifiait ses pratiques répressives en invoquant la menace du « séparatisme » et d'autres vagues menaces à la sécurité nationale, dénuées de fondement.

Quelle que soit leur appartenance ethnique, les personnes qui critiquaient directement les autorités chinoises étaient la cible d'une brutale répression. Le gouvernement chinois n'a même pas atteint les objectifs qu'il avait fixés dans son plan d'action de deux ans pour les droits humains qui a pris fin en 2010. Les voix qui réclamaient un gouvernement plus représentatif continuaient d'être étouffées alors même qu'on assistait à une progression constante du débat public dans les médias traditionnels, comme les journaux, et au développement des réseaux sociaux sur Internet. Le gouvernement chinois a montré qu'il était extrêmement sensible aux critiques exprimées publiquement par les médias et la société civile, mais qu'il avait en même temps très peur et ne voulait pas faire confiance aux citoyens et les laisser jouer un rôle plus important dans la conduite de leurs propres affaires.

En Thaïlande, un pays qui se prévaut d'un environnement médiatique plus ouvert que chez la plupart de ses voisins d'Asie du Sud-Est, la liberté d'expression a été soumise à d'importantes restrictions dans un contexte de troubles politiques graves et de violences dans les rues. Alors que Bangkok était le théâtre de mouvements de protestation de grande ampleur et parfois violents, le gouvernement a proclamé l'état d'urgence et pris des mesures répressives contre des milliers de sites Internet. Des dizaines de milliers de sites ont été fermés au motif qu'ils menaçaient la sécurité nationale et avaient, d'une manière ou d'une autre, insulté la monarchie et violé les lois sévères relatives aux crimes de lèse-majesté.

Forte depuis bien longtemps d'une presse dynamique et d'un système juridique solide, l'Inde se targue d'être la plus grande démocratie au monde. Pourtant, le gouvernement s'est appuyé sur des allégations infondées et indéfendables de menaces à la sécurité nationale pour engager des poursuites contre Binayak Sen et contre des centaines d'autres personnes détenues dans l'État de Jammu-et-Cachemire, en proie à de graves troubles. Face à la forte recrudescence des mouvements de protestation contre la brutalité avec laquelle le gouvernement indien dirigeait cet État, les autorités ont arrêté des dizaines de suspects dont beaucoup ont été placés en détention administrative, sans que soient respectées les garanties d'une procédure régulière.

Les citoyens de plusieurs autres pays d'Asie du Sud ont eux aussi subi d'importantes restrictions à leur liberté d'expression. Au Sri Lanka, les restrictions frappant les journalistes et la société civile ont persisté après la réélection du président Mahinda Rajapakse en janvier. Les journalistes et les militants qui s'opposaient à son gouvernement ont affirmé être la cible de manœuvres d'intimidation et de menaces, des déclarations qui ont été confirmées par plusieurs cas de harcèlement, de détention et d'enlèvement de journalistes par des forces considérées comme liées au gouvernement. Les journalistes afghans ont eux aussi été la cible d'un harcèlement croissant et d'agressions imputables tant à des agents de l'État qu'à des acteurs non étatiques, tout

Le gouvernement chinois a montré qu'il était extrêmement sensible aux critiques exprimées publiquement, mais qu'il avait en même temps très peur et ne voulait pas faire confiance aux citoyens et les laisser jouer un rôle plus important dans la conduite de leurs propres affaires.

particulièrement durant les élections législatives, largement discréditées. Des journalistes ont toutefois courageusement continué à travailler au moins dans les régions contrôlées par le gouvernement, malgré le harcèlement et les détentions arbitraires dont ils étaient victimes. Malheureusement, les talibans et d'autres groupes antigouvernementaux empêchaient tout débat critique dans des zones de plus en plus étendues du pays.

Dans certains cas les gouvernements n'intervenaient pas directement pour restreindre la liberté d'expression, mais ne faisaient pratiquement rien pour protéger les journalistes et l'espace de débat public. Plus d'un an après le massacre de 33 journalistes aux Philippines, la procédure ouverte contre les responsables présumés traînait en longueur et les témoins se plaignaient d'être menacés et intimidés. Dix-neuf attaques meurtrières ont été menées au cours de l'année au Pakistan contre des employés des médias, dans la plupart des cas sans que les auteurs ne soient clairement identifiés ; des accusations ont notamment été portées contre les talibans pakistanais, des groupes religieux radicaux et de mystérieux services de renseignement du gouvernement. Les autorités ne se mobilisaient guère pour protéger les journalistes et traduire leurs agresseurs en justice. Malgré ces attaques, de nombreux journalistes pakistanais ont déployé beaucoup d'efforts pour rendre compte des nombreux maux assaillant leur pays.

Le Pakistan a de nouveau connu une année cataclysmique avec, en juillet et en août, des inondations sans précédent qui ont touché près d'un cinquième du pays et frappé quelque 20 millions de personnes. Cette catastrophe a aggravé la détresse de millions de Pakistanais déjà affectés par les violences liées au conflit, les déplacements de population et l'extrême pauvreté. Dans le nord-ouest du pays, les militaires violaient souvent les lois de la guerre et les droits humains. Ils arrêtaient des civils de manière arbitraire et exécutaient sommairement des insurgés présumés. Les talibans pakistanais et d'autres groupes insurgés ont eux aussi infligé des châtiments cruels à la population et pris pour cible des civils et des biens civils, notamment des écoles. Ils ont également perpétré dans les grandes villes des attentats-suicides qui ont tué ou blessé des centaines de civils. Au Baloutchistan, les corps criblés de balles de très nombreux militants baloutches disparus ont été retrouvés dans toute la province. Les proches des victimes et les militants imputaient aux forces de sécurité pakistanaises ces opérations « kill and dump » (« tuer et se débarrasser des corps »). Ces atrocités ont aggravé le climat de terreur et renforcé les doléances des Baloutches quant à la mauvaise gestion de leur province et à leur marginalisation. Les informations en provenance de ces zones de conflit étaient rares et incomplètes, et elles ne donnaient qu'une faible idée des souffrances considérables de la population de cette province.

De même, en Inde, les restrictions imposées par le gouvernement et l'insécurité généralisée limitaient la couverture par les médias – et par conséquent la compréhension – de la crise de plus en plus grave résultant des insurrections armées maoïstes dans le centre et le nord-est du pays. Le Premier ministre Manmohan Singh a déclaré que ce mouvement insurrectionnel représentait la plus grande menace qui soit pour la sécurité intérieure

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE

de l'Inde. La conjonction de facteurs comme la pauvreté, la discrimination ethnique et de caste, le dogme religieux et la cupidité des entreprises a créé les conditions d'une situation explosive. Opposant les forces de sécurité et les formations paramilitaires qui leur sont liées à des groupes armés opérant le plus souvent sans discrimination, la crise fait de nombreuses victimes parmi la population civile.

Atteintes aux droits humains imputables aux entreprises

Il a fallu l'action de militants comme Binayak Sen pour attirer l'attention sur les difficultés auxquelles le centre de l'Inde, et plus particulièrement l'État du Chhattisgarh, est confronté. Les militants insistent depuis longtemps sur le fait que le conflit dans cette partie du pays a été exacerbé par la politique gouvernementale, qui a aggravé la pauvreté dans la région, et par l'inaction des autorités face aux agissements illicites des entreprises après la tragédie causée par la fuite de gaz dans l'usine d'Union Carbide en 1984 à Bhopal et, plus récemment, face aux projets de développement économique élaborés sans consultation suffisante des habitants de la région.

Initiative positive, le gouvernement indien a refusé son aval au projet de grande ampleur de création d'une mine de bauxite par la société Vedanta Resources, dont le siège se trouve au Royaume-Uni, et la compagnie minière d'État Orissa Mining Corporation. Une commission administrative avait conclu que les entreprises concernées avaient agi sans avoir obtenu au préalable le consentement libre et éclairé des populations *adivasis* (aborigènes) de la région, pour qui la zone d'exploitation minière avait une extrême importance religieuse. Cette décision sans précédent en Inde a suscité l'espoir que le gouvernement s'intéresse davantage aux *adivasis* ainsi qu'aux autres groupes en butte à une pauvreté et une marginalisation institutionnalisées.

Le rejet du projet de la société Vedanta a été l'aboutissement d'une campagne de grande ampleur menée par les *adivasis* en étroite collaboration avec des organisations internationales, dont Amnesty International, et comprenant des pressions économiques et une action de relations publiques au niveau international. À Londres, où les actionnaires de Vedanta se réunissaient en juillet 2010, des militants ont fait appel au droit international, aux sciences économiques et à des avocats renommés, et ils se sont même peints en bleu en référence au récent film de science-fiction à succès *Avatar* dont l'intrigue, centrée sur le combat entre une population autochtone et des entreprises intruses, pouvait dans une certaine mesure évoquer la situation en Orissa.

Accès aux soins médicaux et mortalité maternelle

Dans d'autres régions, la campagne pour la défense de la dignité et des droits des populations pauvres et marginalisées restait semée d'embûches. En Indonésie, des groupes locaux qui luttent contre le taux anormalement élevé de mortalité maternelle ont récemment intensifié leurs efforts pour obtenir un renversement de la tendance, grâce à une réforme des lois discriminatoires et une modification des comportements au sein de la société. Alors que l'on enregistrait en Indonésie des milliers de décès pourtant évitables dus aux suites d'une grossesse ou d'un accouchement, il s'est avéré difficile de

Le taux de mortalité maternelle en Afghanistan restait l'un des plus élevés au monde : une femme sur huit mourait de complications liées à la grossesse.

recueillir un soutien suffisant de la population, et par conséquent l'attention et la détermination du gouvernement, pour s'attaquer à ce problème.

Le gouvernement indonésien s'est toutefois engagé à améliorer les conditions de vie de la population, en particulier celles des femmes et des jeunes filles. Il est apparu qu'il était beaucoup plus difficile de lutter pour les droits des citoyens dans les pays où le gouvernement négligeait, dans une plus ou moins grande mesure, ses obligations.

En Corée du Nord, des millions de personnes souffraient de pénurie alimentaire et n'avaient pas accès aux médicaments et aux soins médicaux. La mauvaise gestion des affaires publiques, patente, et la sécheresse ont provoqué des pénuries extrêmes qui ont dans de nombreux cas contraint la population à compléter sa nourriture avec des plantes non comestibles et à se passer des soins médicaux les plus élémentaires. En dépit de cette situation, le gouvernement de Corée du Nord a restreint la distribution de l'aide internationale.

Le taux de mortalité maternelle en Afghanistan restait l'un des plus élevés au monde : une femme sur huit mourait de complications liées à la grossesse. Les deux facteurs qui empêchaient une amélioration de la situation étaient le mariage précoce, souvent avant l'âge de 15 ans, et la non-prise en charge médicale tant que les complications n'étaient pas graves.

Peu de pays connaissent des situations aussi tragiques que la Corée du Nord et l'Afghanistan. Cependant, les droits humains internationalement reconnus sont également violés de manière intentionnelle dans des pays beaucoup plus riches, tels que la Malaisie, où le gouvernement est passé outre à l'interdiction internationale de la torture en continuant d'autoriser la bastonnade. Ce châtime était infligé dans le pays à des milliers de personnes détenues pour des atteintes présumées à la législation sur l'immigration et des infractions pénales mineures. Selon les statistiques gouvernementales, au cours de la décennie écoulée, des dizaines de milliers de personnes ont été soumises à la bastonnade, qui provoque d'intenses douleurs et laisse des cicatrices permanentes. En février, trois femmes se sont vu infliger des coups de canne pour avoir semble-t-il violé la charia (droit musulman). C'était la première fois que des femmes étaient soumises à ce châtime. Le gouvernement malaisien a même recruté des médecins pour qu'ils participent à l'application de cette peine en veillant à ce que les victimes y soient préparées, ce qui constitue une violation flagrante de l'éthique médicale et de l'obligation des médecins d'empêcher tout dommage corporel aux personnes dont ils s'occupent.

Malheureusement, au lieu d'agir sans attendre pour mettre un terme à cette pratique honteuse, le gouvernement malaisien a tenté d'étouffer le débat public, allant même jusqu'à censurer des exemplaires de l'hebdomadaire international *Time* qui mentionnait l'« épidémie » de bastonnade en Malaisie.

Justice internationale

L'attention des médias et la pression de l'opinion publique ne sont que l'un des éléments nécessaires permettant d'amener nos dirigeants à réagir positivement et rendre compte de leurs actes en matière de respect des droits humains internationalement reconnus. Les restrictions que les gouvernements imposent aux activités de surveillance de la situation de ces droits

montrent à quel point il est important de témoigner et d'exposer la vérité. Mais quand il n'existe pas de mécanisme permettant d'assurer la transition entre l'acte de témoignage et l'acte de justice, les puissants échappent beaucoup trop souvent aux conséquences de leurs agissements. Cette année encore, dans la région Asie-Pacifique, la balance de la justice a résolument penché en faveur des auteurs d'atteintes aux droits humains.

Le gouvernement sri-lankais a tout mis en œuvre au cours de l'année pour éviter d'avoir à rendre des comptes pour les crimes de guerre et les violations des droits humains ayant marqué le conflit prolongé qui s'est terminé par l'écrasement militaire des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), un groupe armé lui-même responsable de nombreuses atteintes à ces droits ; cette victoire a été obtenue au prix de milliers de civils tués, blessés et emprisonnés. Bien qu'il se soit engagé auprès des Nations unies à rendre justice, le gouvernement a mis en place une Commission enseignements et réconciliation dont le mandat ne mentionnait pas l'obligation de rendre des comptes. Cette commission semblait destinée à rejoindre les autres organismes spéciaux inutiles qui ont été créés au cours des deux dernières décennies pour mettre un terme à l'impunité au Sri Lanka mais qui n'ont jamais pu permettre que justice soit vraiment rendue. L'espoir de voir respectée l'obligation de rendre des comptes reposait sur la désignation d'un groupe consultatif d'experts chargés d'aider le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, à évaluer la nécessité d'un mécanisme international de responsabilisation.

Les mécanismes internationaux existants ont enregistré en 2010 des résultats mitigés. Au Cambodge, Kaing Guek Eav, alias Duch, le tristement célèbre directeur d'un camp de prisonniers des Khmers rouges, a été condamné en juillet à 35 années d'emprisonnement pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il s'agissait de la première condamnation de ce type prononcée par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, la juridiction soutenue par les Nations unies et chargée de juger les Khmers rouges. Quatre autres dirigeants des Khmers rouges étaient maintenus en détention dans l'attente de leur procès, ce qui constituait une avancée modeste, mais réellement significative dans la quête de responsabilisation pour les massacres commis au Cambodge. Le chef de l'État cambodgien, Hun Sen, a publiquement demandé aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens de limiter leurs activités à ces cinq personnes.

De la même manière, le président du Timor-Leste, José Ramos-Horta, a affirmé en mars devant le Conseil des droits de l'homme [ONU] que « dans les efforts déployés pour rétablir la paix entre des communautés longtemps ennemies, il faut souvent se résoudre à des compromis en matière de justice ». Cette déclaration a battu en brèche les recommandations émises en 2005 par la Commission d'accueil, de recherche de la vérité et de réconciliation mise en place au Timor-Leste, ainsi que par les victimes, les organisations nationales de défense des droits humains et les juristes experts de l'ONU.

Jusqu'à présent, dans la région Asie-Pacifique le principe de justice internationale a été plus souvent bafoué que véritablement mis en œuvre. Malgré tout, en 2010, l'idée que les puissants, et même les chefs d'État, pouvaient et devaient être soumis à la justice n'était plus considérée comme extravagante,

En 2010, l'idée que les chefs d'État pouvaient être soumis à la justice n'était plus considérée comme extravagante, ainsi que l'ont démontré les efforts que ces derniers ont déployés pour exprimer leur attachement à la notion de justice, tout en s'efforçant soigneusement d'échapper à toute responsabilité juridique.

ainsi que l'ont démontré les efforts que les gouvernements, les entreprises et les groupes armés ont déployés pour exprimer leur attachement à la notion de justice tout en s'efforçant soigneusement d'échapper à toute responsabilité juridique.

Le cœur du combat

Certains militants de la région Asie-Pacifique, comme Aung San Suu Kyi, Liu Xiaobo et Binayak Sen, se sont retrouvés au centre de l'attention internationale, et chacun d'eux a utilisé sa célébrité pour militer en faveur d'un meilleur respect des droits des personnes dans la région – ce qui leur a valu de subir des châtiments injustes. La contribution la plus importante apportée par ces défenseurs des droits humains ne tient pas à leur statut emblématique mais plutôt au fait qu'en exposant ce qu'ils ont subi, on décrit ce que subissent aussi des centaines d'autres militants et critiques tout aussi courageux, mais beaucoup moins connus. Il est essentiel de continuer d'accorder une attention prioritaire aux violations qu'ils subissent car, ainsi que le montrent le cas de Douch et d'autres procès internationaux ayant abouti, il suffit d'une affaire, d'un ensemble de faits individuels, pour obtenir une condamnation pour des violations du droit international relatif aux droits humains. C'est pourquoi en 2010, comme les années précédentes, l'action des défenseurs individuels des droits humains est restée au centre du combat pour ces droits dans le monde entier, même lorsque ces militants dénonçaient des violations massives et systématiques commises dans une région où vit près des deux tiers de la population mondiale et qui s'étend sur un tiers de la surface du globe.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE



© AP Photo/Sergei Grits

Un homme et un jeune garçon observent les restes calcinés d'une maison dans un quartier ouzbek de la ville d'Och (sud du Kirghizistan), en juin 2010. Les violences intercommunautaires entre bandes kirghizes et ouzbèkes ont fait plusieurs centaines de morts et ont contraint des centaines de milliers de personnes à partir de chez elles.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET ASIE CENTRALE

« Le grand mensonge a été dévoilé au grand jour. Nous connaissons enfin la vérité. »

Tony Doherty, dont le père, Paddy Doherty, est mort le dimanche 30 janvier 1972 à Derry, en Irlande du Nord, lorsque des soldats ont ouvert le feu pendant une manifestation en faveur des droits civiques.

Le droit à la vérité et à la justice – et la détermination des victimes et de leurs proches à mener à bien ce combat, aussi long et difficile soit-il – est demeuré tout au long de l'année un aspect essentiel du paysage des droits humains dans l'ensemble de la région Europe et Asie centrale.

Le 15 juin, plusieurs familles se sont réunies dans un bâtiment municipal d'Irlande du Nord (Royaume-Uni) pour prendre enfin connaissance des conclusions de l'enquête ouverte, longtemps auparavant, sur la mort de 13 personnes tuées par l'armée britannique au cours d'une journée entrée dans l'histoire sous le nom de « Dimanche sanglant ».

Ces familles ont patienté pendant près de 40 ans avant que justice soit rendue, et leur allégresse s'est exprimée sans retenue lorsque ce jour est enfin arrivé. Les conclusions de l'enquête réfutaient toutes les affirmations des rapports publics précédents, selon lesquelles les personnes tuées ou blessées par les soldats représentaient une menace, étaient en possession d'une arme à feu ou avaient lancé des bombes artisanales et des cocktails Molotov. Les résultats innocentent ces personnes de toute responsabilité dans les tirs. Le rapport a confirmé que plusieurs des victimes avaient été atteintes d'une balle dans le dos alors qu'elles s'enfuyaient. Il a également constaté que de nombreux soldats avaient manifestement fait de fausses déclarations. Le Premier ministre britannique a présenté des excuses publiques après avoir pris connaissance de ces conclusions.

Liberté d'expression

La région Europe et Asie centrale se targue d'être un modèle en matière de liberté d'expression, mais la réalité est tout autre pour bien des personnes qui veulent lever le voile sur les violations des droits humains, émettre des avis divergents ou amener les gouvernements et les autres acteurs à rendre compte de leurs actes. Les libertés d'expression et d'association subissaient toujours des attaques et les défenseurs des droits humains étaient eux-mêmes pris pour cible.

Des personnalités politiques et même certains responsables publics associaient sans aucun motif valable migrants et délinquance, avivant ainsi le climat d'intolérance et de xénophobie.

En Turquie, si l'on a constaté que des sujets jusqu'alors tabous étaient évoqués de façon plus ouverte, il reste que de nombreuses personnes ont été poursuivies au titre du Code pénal après avoir exprimé une opinion divergente – notamment pour avoir critiqué les forces armées, la situation des Arméniens et des Kurdes dans le pays ou bien des procès en cours. Outre différents articles du Code pénal, les dispositions de la législation antiterroriste prévoyant des peines d'emprisonnement plus lourdes et entraînant des placements en détention provisoire ont fréquemment été utilisées dans le but de museler le droit légitime à la liberté d'expression. Les journalistes, les défenseurs des droits humains et les militants politiques kurdes figuraient parmi les personnes le plus souvent visées par des poursuites. Les pouvoirs publics ont de nouveau imposé des restrictions arbitraires et bloqué l'accès à certains sites web. La publication de plusieurs journaux a en outre été suspendue. Les personnes qui exprimaient ouvertement leurs opinions ont, cette année encore, été menacées de violences.

La liberté d'expression restait désespérément étranglée dans d'autres États. Au Turkménistan, toutes les formes ou presque de dissidence étaient réprimées. Les journalistes travaillant pour des médias étrangers faisaient l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation. Les militants de la société civile ne pouvaient pas agir au grand jour. Les craintes pour leur sécurité se sont encore intensifiées après que le chef de l'État eut demandé au ministère de la Sûreté nationale de combattre tous ceux qui « diffam[ai]ent notre État séculaire, démocratique et fondé sur le respect des lois ». En Ouzbékistan, des défenseurs des droits humains et des journalistes indépendants ont été harcelés, battus, arrêtés et condamnés à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables. Des pratiques similaires ont été observées en Azerbaïdjan, où les autorités utilisaient des dispositions du Code civil et du Code pénal réprimant la diffamation pour faire taire les critiques, ainsi qu'en Serbie, où les défenseurs des droits humains et les journalistes étaient toujours en butte à des menaces, à des agressions et à des attaques verbales haineuses.

En Russie, les pouvoirs publics ont, cette année encore, eu un discours et une attitude ambigus vis-à-vis de la liberté d'expression. Leurs promesses de protection et de respect des journalistes et des militants de la société civile ne les empêchaient pas de lancer des campagnes de diffamation contre certaines personnalités critiques à l'égard du gouvernement – ni de laisser se poursuivre les accusations mensongères contre ces personnalités. Le contexte était toujours aussi difficile pour les défenseurs des droits humains et les ONG indépendantes. Ces militants continuaient d'être la cible de menaces et d'agressions. Harcelés par l'administration, ils étaient dénigrés publiquement et mis en cause dans leur personnalité et leur intégrité, le but étant de les empêcher d'agir et d'entamer leur crédibilité auprès de l'opinion. Les enquêtes ouvertes sur les violences et les meurtres dont ont été victimes des journalistes et des défenseurs des droits humains connus n'étaient guère concluantes. Le militantisme social se heurtait toujours à une vive répression. Des manifestations ont été interdites ou

violemment dispersées et un certain nombre de personnes ont été poursuivies en justice au titre de la législation contre l'« extrémisme ».

On a observé une nouvelle tendance préoccupante en Ukraine, où la situation des défenseurs des droits humains s'est dégradée. Certains ont été agressés et harcelés par des responsables de l'application des lois en raison de leur action légitime en faveur des droits fondamentaux de la personne. Au Bélarus, les fragiles signes d'ouverture relevés à l'approche de l'élection présidentielle de décembre ont été anéantis par la répression qui s'est ensuite abattue sur la société civile. Au lendemain du scrutin, entaché d'irrégularités, la police antiémeutes a brutalement dispersé une manifestation qui se déroulait pour l'essentiel de manière pacifique. À la fin de l'année, 29 personnes, dont six candidats de l'opposition à l'élection présidentielle, des membres de leur équipe de campagne et des journalistes, étaient poursuivies pour troubles à l'ordre public de grande ampleur en raison de leur rôle dans les manifestations. Elles étaient passibles de 15 ans d'emprisonnement alors que les chefs d'inculpation avaient été forgés de toutes pièces. Au Kirghizistan, dans un climat de reproches mutuels et de montée du discours nationaliste à la suite des événements de juin marqués par la mort de centaines de personnes, les défenseurs des droits humains se sont retrouvés dans une position difficile, contraints de justifier leurs actions auprès de telle ou telle communauté. Les autorités ont par ailleurs cherché à entraver l'action de ceux qui travaillaient sur les violences de juin.

Les femmes choisissant de porter le voile intégral afin d'exprimer leur identité ou leurs convictions religieuses, culturelles, politiques ou personnelles se trouvaient dans une position de plus en plus délicate. Des projets de loi visant à interdire dans l'espace public le port de vêtements empêchant d'identifier la personne ont été soumis au Parlement en Bosnie-Herzégovine et en Italie. Aux Pays-Bas, le nouveau gouvernement a fait part de son intention d'adopter une loi en ce sens. L'une des assemblées de Belgique a voté en faveur d'une telle législation, qui a été adoptée en France. En Espagne, plusieurs communes ont pris des mesures réglementaires interdisant le port du voile intégral dans l'enceinte des établissements municipaux. En Turquie, aucune mesure n'a été prise afin de supprimer les obstacles juridiques empêchant les femmes de porter le foulard dans les universités, même si la mise en œuvre de l'interdiction s'est assouplie au cours de l'année.

Populations en mouvement

Malgré la récession économique, l'Europe demeurait une destination privilégiée pour les personnes qui cherchaient à fuir la pauvreté, les violences ou les persécutions. Un grand nombre de migrants et de demandeurs d'asile continuaient de prendre la route, empruntant des itinéraires qui évoluaient en fonction des mesures prises par les différents États pour contrecarrer les flux migratoires : interception en mer, accords de réadmission avec les pays d'origine et les pays de transit, renforcement des contrôles aux frontières, entre autres. Le nombre de migrants transitant par les itinéraires privilégiés ces dernières années (d'Afrique occidentale et de

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Libye jusqu'aux frontières maritimes de l'Espagne, de l'Italie et de Malte) a nettement diminué. L'axe de migration majeur de ceux qui tentaient de gagner l'Europe s'est déplacé vers la frontière terrestre entre la Turquie et la Grèce.

La crise économique mondiale a par ailleurs aggravé la vulnérabilité des demandeurs d'asile et des migrants, en particulier vis-à-vis des réseaux de traite et de trafic illicite d'êtres humains. Elle a aussi rejeté vers le secteur de l'économie informelle un certain nombre de migrants, qui ne pouvaient donc pas véritablement faire valoir leurs droits économiques et sociaux. Dans de nombreux pays de la région, les autorités ne protégeaient pas correctement les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, entre autres étrangers présents sur leur territoire, de l'hostilité croissante et des violences à motivation raciste. Des personnalités politiques et même certains responsables publics associaient sans aucun motif valable migrants et délinquance, avivant ainsi le climat d'intolérance et de xénophobie.

Face aux défis que constituent les flux importants et complexes de personnes migrant pour des raisons diverses, les États européens adoptaient généralement une attitude répressive, qui se traduisait par une série de violations des droits humains liées à l'arrestation, à la détention et à l'expulsion d'étrangers, même lorsque ces derniers avaient vocation à bénéficier d'une protection internationale. Les pouvoirs publics ont multiplié le recours au placement en détention des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière à des fins de dissuasion et de contrôle, au lieu de n'utiliser ces mesures qu'en dernier recours et de manière légitime.

Bien souvent, les personnes en quête de protection ne trouvaient pas dans les systèmes en vigueur dans les pays d'Europe et d'Asie centrale la protection censée leur être offerte. Les demandeurs d'asile étaient ainsi en butte à toute une série de violations de leurs droits fondamentaux : refus d'accès au territoire et à la procédure d'asile, arrestation illégale, non-communication des informations et privation de l'accompagnement permettant de déposer et de mener à bien une demande d'asile, placement de fait dans une situation d'extrême dénuement, expulsion illégale avant l'examen de la demande, renvoi vers des pays où ils risquaient de subir de graves violations de leurs droits humains.

Tendance préoccupante observée dans la région, certains États n'hésitaient pas à renvoyer des personnes vers des pays où elles couraient un risque bien réel de persécution ou d'atteintes graves. La Belgique, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède ont renvoyé des demandeurs d'asile déboutés en Irak, au mépris des recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Contrairement à l'avis du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, les pays de l'Union européenne (UE) et la Suisse continuaient par ailleurs à expulser des Roms vers le Kosovo. Beaucoup parmi les personnes renvoyées se voyaient privées de leurs droits les plus élémentaires et risquaient de subir différentes formes de discrimination qui, du fait de leur accumulation, constituaient une forme de persécution.

Dans de nombreux pays, la montée persistante des propos racistes et haineux dans le débat public a contribué à marginaliser davantage encore les personnes déjà laissées pour compte du fait de la pauvreté et de la discrimination.

Plusieurs pays de l'UE ont renvoyé des demandeurs d'asile vers la Grèce au titre du Règlement Dublin II, alors que ce pays ne disposait pas d'une procédure d'asile fonctionnant correctement. Des personnes ont été refoulées d'Italie et de Turquie sans même avoir eu accès à la procédure d'asile dans ces pays. Le Kazakhstan a multiplié les actions visant à l'expulsion des demandeurs d'asile et des réfugiés originaires de Chine et d'Ouzbékistan, en application d'un certain nombre de mesures antiterroristes et de sécurité nationale.

Une avancée notable était toutefois à signaler : un certain nombre d'États européens, dont l'Albanie, l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, la Géorgie, la Lettonie, la Slovaquie et la Suisse, ont accepté d'accueillir sur leur territoire d'anciens détenus de Guantánamo Bay, qui ne pouvaient être renvoyés vers leurs pays d'origine qu'au risque d'y être torturés ou maltraités.

Dans l'ensemble de la région, plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées en raison des conflits qui avaient accompagné l'effondrement de l'Union soviétique et le démantèlement de la Yougoslavie n'avaient toujours pas pu regagner leur foyer. Bien souvent, leur statut au regard de la loi les empêchait de rentrer chez elles, et elles étaient victimes de discriminations lorsqu'elles tentaient de jouir de leurs droits, notamment du droit locatif.

Discrimination

Dans de nombreux pays, la montée persistante des propos racistes et haineux dans le débat public a contribué à marginaliser davantage encore les personnes déjà laissées pour compte du fait de la pauvreté et de la discrimination.

La situation des Roms était l'un des exemples les plus révélateurs des discriminations systématiques pratiquées en Europe et en Asie centrale. Largement exclus de la vie publique, ils étaient souvent en butte à une hostilité non déguisée de la part de la population et visés par le discours xénophobe de certains responsables politiques. Les commentaires et attitudes ouvertement racistes envers les Roms et quelques autres groupes étaient toujours non seulement tolérés, mais aussi largement partagés. Bien souvent, les familles roms ne bénéficiaient que partiellement de l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé.

De nombreux Roms vivaient encore dans des campements précaires et des bidonvilles, où ils ne disposaient même pas d'un degré minimal de sécurité d'occupation, soit que leur installation n'était pas légale soit qu'ils ne possédaient pas de documents officiels pour en prouver la légalité. Dans des pays comme l'Italie, la Grèce, la France, la Roumanie et la Serbie, ils demeuraient sous la menace d'une expulsion forcée, ce qui les plaçait davantage encore dans une situation de pauvreté et de marginalisation dont ils avaient peu d'espoir de s'extraire. En Italie, les évictions forcées successives imposées à certaines familles ont désorganisé leur vie, nui à leur accès à l'emploi et empêché, dans certains cas, la scolarisation des enfants. En France, le président Nicolas Sarkozy a désigné les campements où vivaient les Roms comme étant des sources de criminalité.

Ces propos ont été suivis d'une instruction ministérielle (reformulée par la suite dans un nouveau texte dont les effets demeuraient toutefois les mêmes) demandant aux préfets de démanteler ces camps. L'affaire a mis en lumière les tensions résultant de l'insuffisante prise en compte de la situation des Roms en Europe pendant plusieurs décennies. Des appels ont été lancés à l'UE afin qu'elle déploie davantage d'efforts pour amener les États à respecter les droits des Roms.

Des millions de Roms en Europe demeuraient par ailleurs gravement pénalisés en raison de leur faible niveau d'alphabétisation et de l'enseignement de mauvaise qualité ou incomplet qui leur était dispensé. De nombreux enfants roms se voyaient privés de l'un des moyens de sortir de la spirale infernale de la pauvreté et de l'exclusion : l'éducation. En Croatie, en Grèce, en Hongrie, en République tchèque, en Roumanie et en Slovaquie, notamment, ils étaient en effet orientés vers des classes ou des écoles qui leur étaient réservées et qui dispensaient un enseignement au rabais. Les préjugés concernant les Roms, de même que leur isolement, tant géographique que culturel, assombrissaient en outre leurs perspectives d'avenir.

Dans plusieurs pays, les autorités continuaient d'entretenir un climat d'intolérance contre les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles ou transgenres. En Italie, les agressions à caractère homophobe se sont poursuivies sur fond de propos désobligeants de la part de certains responsables politiques et représentants de l'État, accompagnés d'une aggravation notable des discours marqués par la haine et l'intolérance vis-à-vis des diverses communautés. En Turquie, la ministre chargée de la Condition féminine et de la famille a déclaré que l'homosexualité était une maladie et devait être soignée.

En Lituanie, de nouvelles dispositions législatives visaient à étouffer tout débat public sur l'homosexualité ou toute expression publique de l'identité des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles ou transgenres. La première Marche des fiertés des pays baltes (Baltic Pride) organisée dans le pays a néanmoins eu lieu, en dépit des tentatives de certaines autorités d'interdire la manifestation. Des initiatives similaires ont hélas atteint leur objectif dans d'autres pays ; des marches ont ainsi été interdites ou entravées au Bélarus, en Moldavie et en Russie.

Des États membres de l'Union européenne faisaient malheureusement toujours obstruction à une nouvelle directive régionale sur la non-discrimination, qui visait simplement à combler un vide juridique en matière de protection des personnes subissant des discriminations en dehors du cadre de l'emploi pour des motifs liés au handicap, aux convictions, à la religion, à l'orientation sexuelle ou à l'âge. L'adoption d'une législation européenne dans ce domaine pourrait pourtant avoir des effets très importants sur la manière dont toutes les formes de discrimination sont prises en compte à travers l'Europe.

Lutte contre le terrorisme et sécurité

Bien que les États ne démontrent aucune volonté politique en ce sens, voire y fassent carrément obstruction, les efforts visant à lever le voile sur

Comme les années précédentes, les États ont bien souvent invoqué les « sécurité » et du « secret d'État » pour mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui portaient atteinte aux droits fondamentaux, au lieu de les renforcer.

l'implication des gouvernements européens dans le programme de « restitution » et de détention secrète dirigé par l'Agence centrale du renseignement des États-Unis (CIA), et à amener les responsables à rendre compte de leurs actes, ont vu cette année quelques avancées, modestes mais significatives.

En Pologne, l'enquête sur l'éventuelle complicité du pays dans ce programme s'est poursuivie. Il a été confirmé, en juillet, que des avions affrétés par la CIA s'étaient posés dans un aéroport situé non loin de Stare Kiejkuty, où existait, selon certaines sources, un centre de détention clandestin. En septembre, le parquet a confirmé qu'une enquête était en cours concernant les allégations d'un ressortissant saoudien qui affirmait avoir passé un certain temps dans un centre de détention secret situé en Pologne. Cet homme s'est vu accorder, en octobre, la qualité de « victime ». C'était la première fois qu'une instance européenne reconnaissait la validité d'une plainte déposée pour des faits relevant du programme américain de « restitution ». De nouveaux éléments attestant de la participation de la Roumanie au programme de « restitution » et de détention secrète sont apparus. Le Bureau polonais de surveillance des frontières a en effet publié un certain nombre d'informations concernant un certain vol ayant embarqué des passagers en Pologne avant de partir pour la Roumanie. Le gouvernement roumain continuait toutefois de nier toute implication dans le programme.

Face à des pressions croissantes, le Royaume-Uni a annoncé l'ouverture d'une enquête sur les allégations d'implication de représentants de l'État dans la « restitution », la détention secrète, la torture et les autres mauvais traitements dont ont été victimes un certain nombre de personnes détenues à l'étranger. Une délégation du Comité européen pour la prévention de la torture s'est rendue dans deux prisons secrètes de Lituanie. Une enquête pénale sur la création et le fonctionnement de ces sites était en cours au niveau national, mais l'on craignait qu'elle ne soit prématurément abandonnée. En Italie, une cour d'appel a prononcé les premières et seules condamnations à ce jour en relation avec des atteintes aux droits humains commises dans le cadre des programmes de « restitution » et de détentions secrètes. Vingt-cinq personnes – 22 agents de la CIA, un responsable militaire américain et deux agents des services italiens du renseignement – avaient été reconnues coupables de participation à l'enlèvement d'un ressortissant égyptien, survenu dans une rue de Milan. Cet homme a ensuite été transféré illégalement par la CIA vers l'Égypte, où il a été placé en détention secrète et aurait été torturé. Cependant, le gouvernement italien ayant invoqué le « secret d'État », les poursuites engagées contre les cinq hauts responsables italiens des services du renseignement ont été classées sans suite en appel.

Comme les années précédentes, les États ont bien souvent invoqué les mots d'ordre de la « sécurité » et du « secret d'État » pour mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui portaient atteinte aux droits fondamentaux, au lieu de les renforcer. Les gouvernements ont ainsi continué d'invoquer des assurances diplomatiques inapplicables pour

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET
ASIE CENTRALE

se débarrasser d'étrangers soupçonnés d'implication dans des actes de terrorisme, au lieu d'engager contre eux des poursuites pour les crimes dont ils étaient accusés. Le Royaume-Uni, par exemple, continuait d'expulser des personnes présentées comme constituant un danger pour la « sécurité nationale » vers des pays où elles risquaient de subir des tortures et d'autres mauvais traitements.

En Turquie, les modifications apportées à la Constitution et à la législation antiterroriste ont certes représenté un pas en avant pour le respect des droits humains, mais des procès iniques ont de nouveau eu lieu en vertu de la législation antiterroriste. Les autorités utilisaient de plus les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, qui prévoient des peines d'emprisonnement plus lourdes et entraînent des placements en détention provisoire, pour museler le droit légitime à la liberté d'expression.

En Russie, la situation dans le Caucase du Nord restait précaire et la Tchétchénie, l'Ingouchie, le Daghestan et les régions voisines étaient en proie aux violences. Les autorités gouvernementales ont reconnu publiquement que les mesures prises pour combattre la violence armée étaient inefficaces. Un grand nombre de civils et de responsables de l'application des lois ont été tués dans des attaques menées par des groupes armés.

Les groupes armés – notamment ceux basés en Grèce, en Espagne et en Turquie – ont également fait des victimes et entraîné des destructions dans d'autres pays d'Europe et d'Asie centrale. En septembre, le groupe armé basque séparatiste Euskadi Ta Askatasuna (ETA) a annoncé qu'il ne mènerait plus d'« actions offensives armées ».

Peine de mort

Les informations en provenance du Bélarus, seul pays à pratiquer encore des exécutions dans la région, allaient dans des sens divers. Au plan positif, plusieurs représentants des pouvoirs publics ont exprimé leur volonté d'examiner la question de la peine de mort avec la communauté internationale, et leur intention de faire évoluer l'opinion publique en faveur de l'abolition. Mais le Bélarus, dont le système pénal, défaillant, fonctionnait toujours de manière opaque, a aussi prononcé trois condamnations à mort et exécuté deux condamnés. Ni les détenus ni leurs proches n'ont été prévenus de la date de l'exécution. Les familles n'ont pas été autorisées à demander la dépouille du défunt et n'ont même pas été informées du lieu d'inhumation. Les exécutions ont eu lieu alors que les deux hommes avaient saisi le Comité des droits de l'homme [ONU] et que ce dernier avait demandé au gouvernement de surseoir à leur mise à mort tant que leurs requêtes n'auraient pas été examinées.

Impunité dans les situations d'après-conflit

Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre l'impunité des crimes commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie durant les guerres des années 1990, tant par le biais des tribunaux nationaux qu'à travers le discours de la communauté internationale. Au chapitre des initiatives notables, on relève que le président croate a adressé des excuses aux victimes et à leurs familles, et que le Parlement serbe a condamné les crimes commis

La responsabilité présumée, au titre de leur position dans la chaîne commandement, de plusieurs hauts responsables politiques et militaires soupçonnés de crimes de guerre n'avait toujours pas fait l'objet d'une enquête.

en juillet 1995 contre les Musulmans de Bosnie vivant à Srebrenica, sans toutefois les considérer comme un génocide.

Des problèmes fondamentaux subsistaient, toutefois. En Croatie, malgré la prise de position du chef d'État, il manquait toujours une volonté politique ferme de mettre en œuvre des réformes du système judiciaire et de lutter contre l'impunité, y compris pour les traitements inégaux selon l'appartenance ethnique. La responsabilité présumée, au titre de leur position dans la chaîne commandement, de plusieurs hauts responsables politiques et militaires soupçonnés de crimes de guerre n'avait toujours pas fait l'objet d'une enquête. En Bosnie-Herzégovine, les attaques verbales contre le système judiciaire et la négation de certains crimes de guerre (dont le génocide perpétré en juillet 1995 à Srebrenica) par de hauts responsables politiques du pays ont encore affaibli les efforts déployés par les autorités pour poursuivre les auteurs présumés de ces crimes. Le soutien aux témoins et les mesures de protection en leur faveur restaient insuffisants. Ces carences constituaient toujours l'un des principaux obstacles empêchant les victimes de crimes de guerre et leurs familles de saisir les tribunaux pour obtenir justice. Au Kosovo et en Serbie, la recherche de la vérité sur le sort des personnes portées disparues depuis le conflit de 1999 n'a guère progressé. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a enjoint à la Serbie de prendre des mesures plus énergiques pour arrêter l'ex-commandant en chef des forces bosno-serbes Ratko Mladić et l'ancien chef des Serbes de Croatie Goran Hadžić.

Aucune des parties au conflit qui a opposé en 2008 la Russie et la Géorgie n'a mené d'enquête exhaustive, malgré un rapport d'une mission internationale d'établissement des faits, mise en place à la demande de l'UE l'année suivante, qui confirmait que des atteintes au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains avaient été commises par les forces géorgiennes, russes et sud-ossètes.

Torture et autres mauvais traitements

Les victimes de torture et d'autres mauvais traitements étaient elles aussi trop souvent les laissées pour compte de systèmes judiciaires qui n'amenait pas les auteurs de ces sévices à répondre de leurs actes. De multiples facteurs faisaient obstacle à l'obligation de rendre des comptes : longs délais d'attente pour bénéficier des services d'un avocat, manque de détermination du ministère public à engager des procédures, peur des représailles pour les victimes, faibles peines imposées aux agents de la force publique en cas de condamnation, et absence de systèmes indépendants et dotés de ressources suffisantes pour traiter les plaintes et les enquêtes sur les fautes graves de la police.

Une rhétorique de façade masquait trop souvent la poursuite des affaires. Au Kazakhstan et en Ouzbékistan, par exemple, les cas de torture et, plus généralement, de mauvais traitements étaient manifestement toujours aussi nombreux, malgré les assurances données par le gouvernement, qui affichait sa volonté d'appliquer une politique de tolérance zéro en la matière et affirmait que la pratique de la torture avait régressé. En Russie, malgré la volonté déclarée d'engager une réforme de la police,

la corruption et la collusion qui régnaient entre les services de police, les enquêteurs et les magistrats du parquet compromettaient, aux yeux de nombreux observateurs, le sérieux des enquêtes et l'efficacité de la justice. Nombre de détenus se sont plaints d'avoir fait l'objet de sanctions disciplinaires illégales et de ne pas avoir pu recevoir les soins médicaux que leur état exigeait.

Un important jugement a été toutefois rendu en Turquie : 19 représentants de l'État (dont des policiers et des gardiens de prison) ont été reconnus coupables d'implication dans les actes de torture infligés au militant politique Engin Çeber et ayant entraîné sa mort, en octobre 2008, à Istanbul. Quatre de ces fonctionnaires ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. C'était la première fois dans l'histoire de la justice turque que des représentants de l'État se voyaient condamnés à une peine aussi lourde pour avoir infligé des actes de torture ayant provoqué la mort. Ce jugement se démarquait hélas fortement d'autres affaires de torture imputables à des agents de l'État, dans lesquelles les informations judiciaires et les poursuites n'ont pas abouti.

Violences faites aux femmes

Les violences domestiques visant les femmes et les jeunes filles restaient omniprésentes dans la région, indépendamment des tranches d'âge ou des groupes sociaux. Les victimes n'étaient pas nombreuses à signaler ces sévices aux autorités, par crainte de représailles d'un partenaire violent, par peur de jeter l'opprobre sur leur famille ou en raison d'une situation financière précaire. Les migrantes sans papiers, tout particulièrement, craignaient de porter plainte auprès de la police : elles redoutaient d'être expulsées si l'irrégularité situation venait à être découverte. Mais surtout, du fait de l'impunité généralisée dont jouissaient les auteurs des violences, ces femmes étaient conscientes du peu d'intérêt qu'il y avait à les dénoncer.

Celles qui osaient se manifester étaient trop souvent délaissées par une justice et des systèmes d'aide inadaptés et sourds à leurs besoins. Dans certains pays, comme l'Albanie, les violences domestiques ne constituaient pas une infraction spécifique au regard du Code pénal. De nombreux États ne disposaient pas de système intégré de prise en charge fonctionnant sur l'ensemble du territoire. Bien souvent, les services destinés à la protection des victimes de violences domestiques, tels que les centres d'accueil et les logements sûrs, étaient largement insuffisants. L'Arménie, par exemple, ne comptait qu'une seule structure d'accueil, financée par des fonds étrangers.

Justice et impunité

Dans toute la région on retrouvait une quête avide de justice, de vérité et de réparation. Dans certains cas, la volonté politique d'affronter le passé ou la ténacité des proches des victimes, de leurs familles ou de leurs avocats permettaient d'obtenir gain de cause. La longue attente n'aura pas été vaine pour certains : les proches d'Himzo Demir, enlevé et soumis à une disparition forcée en 1992, pendant le conflit en ex-Yougoslavie, ont enfin

reçu en octobre confirmation que la dépouille de leur proche se trouvait dans une fosse commune à Višegrad, avec les corps de personnes considérées comme non identifiées. La quête s'est achevée, et la famille de cet homme a enfin pu organiser des funérailles.

À travers tous les récits de cas individuels, il est frappant de constater que beaucoup de personnes attendent encore que justice soit faite pour l'unique raison que les pouvoirs publics ont voulu bloquer l'accès à la vérité, faire obstacle à la justice et se soustraire à leurs engagements en matière de réparations. Cette région possède pourtant, en matière de droits humains, une architecture institutionnelle sans équivalent dans le reste du monde.

Il est temps que les pouvoirs publics des États européens comprennent que les démentis et les faux-fuyants – qu'ils soient de leur fait ou de celui de leurs alliés – ne pourront pas l'emporter face aux personnes qui ont le courage et l'audace de faire entendre leur voix, quel que soit le prix à payer, et de les amener à rendre compte de leurs actes.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET
ASIE CENTRALE

Liban, 2010 – Amineh Abd al Husri montre une photo de son fils, Ahmed Zuhdi al Sharqawi, disparu en 1986. Les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour faire la lumière sur le sort des milliers de personnes portées disparues depuis la guerre civile, qui a duré de 1975 à 1990.



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

« Nous voulons les deux : la liberté de travailler et la liberté de parler. Au lieu de cela, j'ai eu droit à des coups. »

Walid Malahi, battu par des policiers antiémeutes tunisiens au cours d'une manifestation contre le gouvernement, s'adressant à des chercheurs d'Amnesty International en Tunisie.

L'année a démarré avec une attention inhabituelle de la communauté internationale portée sur le Yémen, à la suite d'un acte de terrorisme présumé. Elle s'est terminée avec de nombreux regards fixés sur le pouvoir émergent du peuple en Tunisie et sur la réaction en chaîne déclenchée dans d'autres pays de la région. Les deux cas comportaient un suicide : dans le premier un attentat-suicide visait à tuer les passagers d'un vol commercial ; dans le second, un jeune homme s'immolait par le feu, désespéré par le manque d'emplois et de perspectives, et miné par la répression politique.

Ces événements étaient davantage que des jalons encadrant l'année. Ils éclairaient les courants fondamentaux qui touchaient les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, où des gouvernements s'inquiétaient de leur sécurité politique en négligeant la sécurité de leur peuple et en ne respectant pas les droits humains dont dépend cette dernière.

En janvier, le Yémen était en proie à un conflit sanglant dans la région septentrionale défavorisée de Saada et le gouvernement était confronté à un mouvement sécessionniste grandissant dans le sud. Mais, en dépit des atteintes aux droits humains qu'ils ont provoquées, ce ne sont pas ces événements qui ont mis le Yémen au premier rang des préoccupations politiques de la communauté internationale. C'est plutôt ce qui s'est passé le 25 décembre 2009, à des milliers de kilomètres de là, quand un Nigérian qui a déclaré avoir été entraîné par Al Qaïda au Yémen aurait tenté de faire exploser un avion de ligne au-dessus de la ville de Detroit, aux États-Unis. Cet acte a immédiatement braqué les feux de l'actualité sur le Yémen, en tant que base potentielle d'Al Qaïda à la frontière méridionale de l'Arabie saoudite et à peu de distance de la Somalie en conflit, de l'autre côté de la Mer rouge. Son retentissement a été d'autant plus fort qu'il a eu lieu après l'annonce de la création d'Al Qaïda dans la péninsule arabique, organisation issue de la fusion des composantes yéménite et saoudienne d'Al Qaïda.

Le Yémen, pays le plus pauvre de la région, était déjà en butte à des problèmes critiques sur le plan social, économique et politique – une

De nombreux regards étaient fixés sur le pouvoir émergent du peuple en Tunisie et sur la réaction en chaîne déclenchée dans d'autres pays de la région.

population majoritairement jeune confrontée à une pauvreté et à un chômage en hausse ; un pays aux réserves pétrolières et aux ressources en eau pratiquement épuisées ; un régime dirigé par un président au pouvoir depuis 1978 et faisant preuve d'une intolérance croissante face à la dissidence. Avec le conflit dans la région de Saada et la multiplication des appels à la sécession dans le sud, le Yémen pouvait par conséquent de nouveau devenir le centre d'attention de la communauté internationale, car l'on craignait que toute aggravation de la situation dans un pays tribal fortement armé n'entraîne une désintégration totale de l'ordre public.

Lors d'une visite dans le pays, en mars, des chercheurs d'Amnesty International ont constaté que c'était déjà le cas, dans une certaine mesure. Ils ont vu le type d'armes utilisées en décembre 2009, un peu plus d'une semaine avant la tentative d'attentat contre l'avion de ligne à Detroit, lors d'une attaque contre un camp présumé d'Al Qaïda qui avait causé la mort de 41 civils yéménites, des femmes et des enfants pour la plupart. Les inscriptions sur les débris d'armes indiquaient qu'elles provenaient d'un missile de croisière Tomahawk transportant des bombes à sous-munitions, et que l'attaque avait de toute évidence été lancée non pas par les forces de sécurité yéménites, mais par les forces américaines, probablement depuis un navire de guerre des États-Unis se trouvant au large de la côte du Yémen. Ceci a été confirmé par la suite par des dossiers du gouvernement américain. Un compte rendu d'une réunion entre un haut responsable américain et le président du Yémen a révélé que celui-ci avait reconnu avec regret avoir menti à son propre peuple : il avait affirmé que l'attaque avait été menée par les forces yéménites pour dissimuler ce qu'il considérait comme une vérité politiquement préjudiciable, à savoir que des civils yéménites étaient morts sous une attaque américaine.

En Tunisie, Mohamed Bouazizi, 24 ans, s'est immolé par le feu le 17 décembre après qu'un responsable local de Sidi Bouzi l'eut agressé, semble-t-il, et empêché de vendre des légumes sur sa charrette. Son acte désespéré, expression isolée et finalement fatale de protestation, a fait vibrer des milliers de Tunisiens ainsi que des centaines de milliers de personnes en Égypte, en Algérie et dans d'autres pays de la région. Il a déclenché une vague de protestation qui s'est propagée comme une onde dans tout le pays. L'acte de Mohamed Bouazizi a exprimé avec force la frustration de tant de jeunes de sa génération face aux abus de certains gouvernements du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : quelques personnes monopolisent pratiquement la totalité du pouvoir politique et économique. Ces gouvernements n'ont pas à rendre de comptes, ils sont répressifs et ne tolèrent aucune dissidence et, dans bien des cas depuis des décennies, ils font confiance aux forces de sécurité et à des services de renseignement brutaux, omnipotents et tentaculaires pour le maintien de leur emprise sur l'État et ses ressources. Comme on pouvait s'y attendre, face aux protestations populaires le gouvernement a eu recours à la force et a fait tirer sur les manifestants, comme à Gafsa en 2009. Cette fois-ci, cependant, les manifestants n'ont pas été intimidés, mais au contraire encore plus déterminés à atteindre leur objectif, à savoir de débarasser leur pays du président Ben Ali.

Conflit et insécurité

Loin des projecteurs de l'actualité, le conflit dans la région de Saada, au Yémen, a pris fin en février avec un cessez-le-feu. La crise, marquée par l'intervention d'avions saoudiens dans des bombardements de villes et de villages, avait contraint quelque 350 000 personnes à fuir leur foyer. En Irak, le conflit se poursuivait de plus belle alors que les États-Unis avaient réduit leurs effectifs et que s'achevait le transfert sous le contrôle irakien de plusieurs milliers de détenus non jugés et de la gestion des prisons. Ce processus s'est poursuivi malgré des révélations persistantes selon lesquelles le gouvernement irakien avait recours à des prisons secrètes et les forces de sécurité à la torture quasi systématique. Les autorités américaines ont préféré fermer les yeux plutôt que se conformer à leur obligation de protéger les détenus contre la torture. Elles ont par ailleurs réservé un avenir incertain et précaire à quelque 3 400 Iraniens en exil dans le camp d'Ashraf, au nord de Bagdad, après le transfert du contrôle de ce camp aux autorités irakiennes.

Sans relâche, des groupes armés continuaient de faire exploser des bombes en Irak, tuant et mutilant des civils. Des groupes armés sunnites, bien décidés à montrer leur force et à accroître les fractures religieuses, ont intensifié leurs attaques durant les mois de vide politique qui ont suivi les élections législatives de mars, qui n'ont débouché que sur une impasse. Ces actes visaient entre autres des pèlerins chiites et des chrétiens.

Le gouvernement irakien a riposté en procédant à des arrestations massives de suspects, en les torturant pour leur arracher des « aveux » et en les traduisant devant des tribunaux qui ont prononcé de nombreuses condamnations à mort à l'issue de procès manifestement inéquitables. La poursuite des attentats-suicides apportait un démenti aux thèses sur l'effet dissuasif de la peine de mort.

Autre point chaud de la région, le conflit entre Israéliens et Palestiniens se poursuivait. Fait rare, l'une des phases de ce conflit s'est jouée en haute mer en mai, quand des soldats israéliens ont intercepté une flottille de six bateaux qui tentait de briser le blocus imposé par l'armée israélienne à Gaza et d'apporter une aide humanitaire au million et demi de Palestiniens enfermés de fait dans cette enclave. Neuf personnes à bord du bateau turc *Mavi Marmara* ont été tuées après l'abordage par les soldats israéliens, ce qui a provoqué un tel tollé international qu'Israël s'est senti obligé d'alléger quelque peu le blocus de Gaza. Au terme d'une enquête ouverte par les Nations unies, il s'est avéré qu'au moins six des neuf homicides étaient des « exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires » imputables aux forces israéliennes. Une enquête interne a été ordonnée par les autorités israéliennes mais ses conclusions n'étaient pas connues à la fin de l'année. Les investigations ont été menées sans l'indépendance nécessaire.

Le mois de décembre a marqué le deuxième anniversaire du lancement de l'opération *Plomb durci*, l'offensive militaire de 22 jours menée à Gaza qui a tué près de 1 400 Palestiniens, dont plus de 300 enfants. La mission d'établissement des faits mise en place par les Nations unies et présidée par le juge Richard Goldstone avait conclu en 2009 qu'aussi bien les forces israéliennes que les forces palestiniennes avaient commis des crimes de

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

En Irak, le conflit se poursuivait de plus belle. Les autorités américaines ont préféré fermer les yeux plutôt que se conformer à leur obligation de protéger les détenus contre la torture. Des groupes armés continuaient sans relâche de faire exploser des bombes, tuant et mutilant des civils.

guerre et peut-être des crimes contre l'humanité ; elle avait réclamé que des enquêtes soient ouvertes et que les responsables soient amenés à rendre compte de leurs actes. Pourtant, à la fin de l'année, les victimes attendaient toujours d'obtenir justice et réparations. Les investigations menées par Israël étaient entachées d'irrégularités, manquaient d'indépendance et ne reconnaissaient même pas l'ampleur des pertes civiles imputables aux forces israéliennes. Quant au Hamas, il n'a même pas effectué un semblant d'enquête. Il prétendait, contre toute évidence, que lorsque ses membres avaient tiré sans discernement des roquettes et autres munitions sur des zones civiles en Israël, seules des installations militaires avaient été visées. L'affaire devait être examinée en mars 2011 par le Conseil des droits de l'homme [ONU], qui devait décider s'il fallait laisser les auteurs des atteintes aux droits humains continuer à faire la sourde oreille face aux revendications des victimes ou bien soumettre la question aux mécanismes de la justice internationale.

Répression de la dissidence

Dans toute la région, les gouvernements ont imposé des restrictions à la liberté d'expression, droit essentiel en soi, mais aussi en tant que moyen d'accès à d'autres droits humains. Il en allait de même pour les droits à la liberté d'association et de réunion, étroitement liés à la liberté d'expression. Les autorités entravaient le développement des ONG de défense des droits humains et d'une société civile dynamique, et tentaient souvent d'empêcher toute expression publique de dissidence.

Dans plusieurs pays, dont l'Arabie saoudite, l'Iran, la Libye et la Syrie, ceux qui osaient réclamer des libertés plus grandes, critiquer le gouvernement ou défendre les droits humains se mettaient eux-mêmes en danger. Dans ces pays et dans d'autres, les forces de la répression – les services secrets tout-puissants qui agissaient dans l'ombre sans avoir à rendre de comptes – n'étaient jamais bien loin. Les détracteurs du gouvernement étaient harcelés et intimidés, arrêtés et placés en détention, parfois torturés ou jugés et emprisonnés sur la base d'accusations fabriquées de toutes pièces ; le but de ces manœuvres était de les réduire au silence et d'adresser un message à ceux qui auraient l'audace d'exprimer leurs opinions. En Iran, plusieurs personnes militant pour les droits des minorités ethniques ont été exécutées sommairement par pendaison, en représailles à une attaque armée ayant eu lieu alors qu'elles étaient incarcérées. En Syrie, l'Ordre des avocats a semble-t-il reçu l'instruction de radier un avocat de renom, spécialisé dans la défense des droits humains, qui avait rendu compte de certains procès de la Cour suprême de sûreté de l'État, une juridiction appliquant une procédure non conforme aux normes d'équité. En Cisjordanie, l'Autorité palestinienne – contrôlée par le Fatah – a pris pour cible des sympathisants présumés du Hamas, tandis que, dans la bande de Gaza, le gouvernement *de facto* du Hamas durcissait la répression contre les partisans du Fatah. Au Sahara occidental, sous administration marocaine depuis 1975, les autorités de Rabat ont pris pour cible des défenseurs sahraouis des droits humains et des partisans de l'autodétermination du territoire. À Bahreïn, le gouvernement a pris le contrôle d'une importante ONG de défense des droits humains après qu'elle eut dénoncé les actes de

Les autorités étaient de plus en plus mises en cause par le développement et l'accessibilité des réseaux sociaux et par une population toujours plus déterminée à avoir voix au chapitre.

torture que des membres éminents de la communauté chiite arrêtés en août et en septembre affirmaient avoir subis.

Les autorités étaient de plus en plus mises en cause par le développement et l'accessibilité des réseaux sociaux et par une population toujours plus déterminée à avoir voix au chapitre.

Médias et liberté d'expression

Usant de méthodes familières et éculées, les autorités s'efforçaient de maintenir leur contrôle sur la libre circulation de l'information, mais elles étaient de plus en plus mises en cause par le développement et l'accessibilité des réseaux sociaux et par une population toujours plus déterminée à avoir voix au chapitre. Des blogueurs ont été arrêtés et emprisonnés en Égypte et en Syrie, entre autres. En Iran et en Tunisie, notamment, les gouvernements ont bloqué l'accès à Internet et coupé des lignes de téléphonie mobile pour tenter de contenir les mouvements de protestation. Au Yémen, un journaliste de renom a été enlevé dans la rue et placé en détention, et un tribunal spécialisé dans la presse s'en est pris aux rédacteurs en chef et aux journalistes qui ne suivaient pas la ligne du gouvernement. Dans ce pays, comme ailleurs dans la région, les autorités ont eu recours à des procès en diffamation pour étouffer le débat et dissuader les journalistes de dénoncer les atteintes aux droits humains ou la corruption dans les hautes sphères.

Mais, comme les manifestations en Tunisie l'ont démontré, les gouvernements qui bloquaient les sites Internet ou coupaient les lignes de téléphonie mobile ne faisaient que colmater avec le doigt une brèche dans une digue. Un nombre croissant de militants se sont tournés vers les sites de réseaux sociaux pour garder une longueur d'avance sur les autorités et publier des preuves accablantes de violations des droits humains. L'année 2010 a été marquée par un signe très encourageant : la bataille pour le contrôle de l'accès à l'information a finalement tourné à l'avantage du citoyen militant.

« Sécurité » publique

Le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements contre les détenus restait monnaie courante dans toute la région. Il s'agissait souvent de personnes soupçonnées pour des motifs politiques, incarcérées dans des lieux secrets et interrogées pendant des semaines, voire plus, sans contact avec le monde extérieur. En Égypte et ailleurs, la police recourait constamment à la violence contre les suspects de droit commun. Lorsqu'ils avaient lieu, les procès ne respectaient généralement pas les normes d'équité internationalement reconnues, en particulier dans les affaires de dissidence ou d'opposition visant directement les personnes au pouvoir.

En Iran, les « procès pour l'exemple » de personnes ayant protesté contre le résultat officiel de l'élection présidentielle de 2009 se sont poursuivis ; ils ont débouché sur deux exécutions au moins. En Arabie saoudite, les procès de personnes soupçonnées d'infractions liées à la sécurité continuaient de se dérouler à huis clos, dans un climat de sécurité renforcée. En Égypte, cette année encore, sur ordre du président, des militants politiques et d'autres suspects ont comparu devant des tribunaux militaires ou des juridictions d'exception, alors qu'ils étaient des civils.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

L'état d'urgence en vigueur depuis 30 ans en Égypte a été à nouveau prorogé en mai par un Parlement complaisant. En Algérie et en Syrie, les gouvernements maintenaient de longue date l'état d'urgence en vertu duquel leurs forces de sécurité, à l'instar des forces égyptiennes, disposaient de pouvoirs exceptionnels en matière d'arrestation et de détention et les utilisaient pour réprimer l'expression des droits humains et les activités politiques, pourtant légitimes.

Plusieurs pays maintenaient et appliquaient couramment la peine capitale et d'autres châtiments cruels, comme l'amputation et la flagellation. Comble de l'ironie, les deux superpuissances du Golfe, l'Iran et l'Arabie saoudite, dont les dirigeants et les gouvernements se vouaient une antipathie réciproque, se rejoignaient dans leur attachement persistant à la peine de mort et à d'autres châtiments cruels, les justifiant au nom de la charia (droit musulman) tout en les utilisant d'une manière qui laissait souvent penser à une motivation plus politique et cynique. Ceci était particulièrement vrai en Iran, où le nombre d'exécutions a été plus élevé que dans n'importe quel autre pays hormis la Chine, les autorités y recourant manifestement pour terroriser la population. Dans ce pays, 252 exécutions ont été enregistrées mais le nombre réel était probablement beaucoup plus élevé. La communauté internationale a été à ce point révoltée par l'annonce de la lapidation prochaine de Sakineh Mohammadi Ashtiani que celle-ci était toujours en vie à la fin de l'année. Son avenir n'en demeurait pas moins incertain, différentes autorités iraniennes essayant de trouver des moyens détournés pour justifier son exécution. La colère déclenchée par son cas, tant en Iran qu'ailleurs, était révélatrice de la manière dont l'opinion publique internationale peut contribuer à empêcher une violation grave des droits humains.

Au moins 27 prisonniers ont été exécutés en Arabie saoudite ; ce chiffre était nettement inférieur à celui des deux années précédentes et il est à espérer qu'il présage une tendance positive à long terme, ce qui n'est pourtant nullement garanti. En Égypte, en Irak, en Libye, en Syrie et au Yémen, des gouvernements radicaux continuaient d'exécuter des prisonniers, et à Gaza le Hamas a procédé à cinq exécutions. Ces mises à mort semblaient toutefois de plus en plus en décalage par rapport à la tendance mondiale vers l'abandon de cette forme de violence, particulièrement cruelle, exercée par l'État. Le maintien des moratoires sur les exécutions dans les pays du Maghreb, en Jordanie et au Liban en était une illustration.

Préoccupations d'ordre économique – logement et moyens d'existence

Les 1,5 millions de Palestiniens entassés dans la bande de Gaza ont enduré une année supplémentaire de privations extrêmes sous le blocus militaire israélien, qui les emprisonnait de fait dans cette enclave minuscule, ravagée par la guerre, et qui constituait un châtiment collectif contraire au droit international. Israël a annoncé à deux reprises un allègement du blocus, qui n'a pas eu beaucoup d'effets. Environ 80 % des habitants de Gaza continuaient de dépendre de l'aide humanitaire internationale et de l'aide alimentaire pour survivre.

De nombreuses communautés étaient anéanties par un appauvrissement extrême, frappées par une récession mondiale elle-même exacerbée par le manque d'infrastructures, la corruption des agents de l'État et la mauvaise gestion.

Ailleurs dans la région, de nombreuses communautés étaient anéanties par un appauvrissement extrême, frappées par une récession mondiale elle-même exacerbée par le manque d'infrastructures et d'autres aménagements, ainsi que par la corruption des agents de l'État et la mauvaise gestion. Cette situation se traduisait par un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes, renforçant le sentiment de marginalisation et les revendications de changement, éléments moteurs du soulèvement de décembre en Tunisie. Très souvent, ceux-là mêmes qui étaient repoussés aux marges de la société subissaient aussi de plein fouet la répression policière ou l'indifférence des autorités.

En Égypte, des ouvriers, entre autres, ont de nouveau manifesté contre la hausse du coût de la vie et réclamé une amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail. Au Caire, plusieurs milliers de personnes, parmi les millions qui vivaient dans les zones d'habitat précaire (bidonvilles) en pleine expansion dans le pays, allaient être expulsées de secteurs déclarés « à risque » ou parce qu'il s'agissait de « zones de cabanes » qui allaient être englobées dans un programme de développement et de rénovation. Trop souvent, les personnes concernées n'étaient pas informées à l'avance ni consultées à propos des décisions officielles de relogement, et certaines se sont retrouvées à la rue. Les autorités, auxquelles il incombe de respecter et de protéger leurs droits fondamentaux, leur faisaient sentir qu'elles n'avaient pas de droits.

Discrimination

Les femmes et les filles n'ont pas vu leur statut s'améliorer sensiblement au cours de l'année. Dans toute la région, elles continuaient de subir des discriminations et des violences, y compris au sein de la famille. Les hommes gardaient un statut supérieur aux termes des lois relatives à la famille et au statut personnel dans les affaires touchant au mariage, au divorce, à l'héritage et à la garde des enfants, tandis que les femmes avaient toujours un statut inférieur au regard des lois pénales. Dans les régions plus traditionnelles, en particulier, les filles pouvaient être soumises à un mariage précoce et forcé et les femmes qui contestaient les codes vestimentaires stricts, ou qui étaient considérées par leurs proches de sexe masculin comme ne respectant pas leur conception de l'« honneur » de la famille, risquaient de subir des représailles violentes, voire d'être tuées par leur père, leur frère, leur mari ou un autre parent de sexe masculin. Dans de trop nombreux cas, les hommes qui invoquaient l'« honneur » comme circonstance atténuante échappaient à tout châtimement, ou étaient condamnés à une peine légère, pour les actes de violence commis contre des proches parentes.

Pratiquement toutes les femmes risquaient de subir des violences liées au genre, mais les employées de maison étrangères étaient particulièrement vulnérables. Dans la plupart des cas, elles venaient de pays pauvres ou en développement d'Asie et d'Afrique et travaillaient dans les pays du Golfe, en Jordanie ou au Liban. Lorsqu'elles existaient, les lois locales sur le travail ne s'appliquaient généralement pas aux employées de maison étrangères qui risquaient triplement – en tant qu'étrangères, migrantes et femmes – d'être exploitées et maltraitées par leur employeur, et de subir des violences,

notamment des violences sexuelles. Deux des cas les plus choquants révélés au cours de l'année concernaient des employées de maison en Arabie saoudite, riche pays pétrolier : une Sri-Lankaise a affirmé que son employeur lui avait enfoncé plus de 20 clous dans les mains, la jambe et la tête après qu'elle se fut plainte d'une surcharge de travail ; la deuxième, de nationalité indonésienne, avait eu le visage lacéré avec des ciseaux et avait été brûlée avec un fer à repasser et battue, au point qu'elle avait dû être hospitalisée.

Les migrants originaires d'Afrique subsaharienne qui cherchaient du travail en Afrique du Nord ou qui transitaient par les pays du Maghreb pour tenter d'entrer en Europe risquaient d'être arrêtés et emprisonnés de manière arbitraire, ou expulsés. Parmi eux figuraient des réfugiés et des demandeurs d'asile. En Égypte, les gardes-frontières continuaient de tirer sur des migrants qui tentaient de franchir la frontière israélienne ; au moins 30 d'entre eux ont été tués. En Libye, des milliers de personnes soupçonnées d'être des migrants clandestins, dont certaines étaient des réfugiés et des demandeurs d'asile, étaient détenus dans des centres surpeuplés aux conditions d'hygiène déplorables, et régulièrement soumis à des mauvais traitements s'apparentant dans certains cas à des actes de torture.

Les membres des minorités ethniques et religieuses étaient également victimes de discrimination, par exemple en Iran, ou d'attaques ciblées menées par des groupes armés, comme en Irak. Des chrétiens coptes ont été attaqués en Égypte. Au Liban, plusieurs professions demeuraient interdites aux réfugiés palestiniens, qui étaient de plus privés d'autres droits fondamentaux. En Syrie, les Kurdes continuaient d'être soumis à des discriminations et à des restrictions sur l'utilisation de leur langue et d'autres formes d'expression de leur culture. La vie dans la région était difficile, surtout pour les migrants, les réfugiés et les membres des minorités ethniques.

Rendre des comptes pour les crimes passés

Au Maroc et au Sahara occidental, le processus de réconciliation et d'établissement de la vérité engagé de longue date et lancé à grand renfort de publicité en 2004 progressait avec une extrême lenteur et demeurait décevant. Ce processus avait, dès le départ, explicitement exclu le recours à la justice pour les violations flagrantes des droits humains commises par des agents de l'État entre 1956 et 1999. Dans la pratique, en outre, il n'a pour l'essentiel pas permis d'établir la vérité sur le sort des personnes disparues ou victimes d'autres atteintes graves à leurs droits fondamentaux. Qui plus est, les autorités marocaines n'ont pas pris d'initiatives pour mettre en œuvre les réformes juridiques et institutionnelles de grande ampleur qui auraient dû découler du processus, ni pour obliger les membres des forces de sécurité à rendre compte de leurs actes conformément à la loi ou pour éliminer le recours à la détention secrète et à la torture. Cet échec a été mis en évidence au cours de l'année par de nouvelles révélations sur des tortures infligées à des détenus par des membres des services secrets marocains.

Pendant ce temps, les activités du Tribunal spécial pour le Liban, institué sous l'auspice des Nations unies à la suite de l'assassinat, en 2005, de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, ont déclenché une tempête politique qui a menacé la coalition gouvernementale libanaise dirigée par le fils de celui-ci.

Vingt ans après la fin de la guerre civile libanaise, des personnes continuent de se réunir dans un parc de Beyrouth avec des photos précieuses, mais jaunies, de leurs proches disparus, et demandent à savoir ce que ceux-ci sont devenus.

Les tensions se sont exacerbées à la suite d'informations selon lesquelles le Tribunal spécial avait l'intention de mettre en accusation plusieurs membres du Hezbollah, principale force politique du pays et partenaire essentiel du gouvernement de coalition, ce qui a amené le Hezbollah à accuser cette juridiction d'être politisée. À la fin de l'année, la vérité n'avait toujours pas été établie, mais il était difficile de ne pas conclure que le Tribunal spécial pour le Liban avait été d'emblée une opération de justice sélective. Son mandat et ses compétences, limités, ne couvraient que l'assassinat de Rafic Hariri et quelques attentats connexes. Les gouvernements qui se sont succédé n'ont rien fait, ou presque, pour enquêter sur le sort des milliers de personnes victimes de disparitions, d'enlèvements ou d'homicides, entre autres atteintes aux droits humains, commis durant l'âpre guerre civile qui a duré 15 ans et s'est achevée en 1990, ni pour protéger correctement les fosses communes malgré les demandes pressantes des proches, maintenant âgés, des milliers de disparus. Les séquelles de cette période, la plus noire de l'histoire récente du Liban, n'ont toujours pas été abordées. Pour le rappeler, des personnes se réunissent tous les jours, dans le calme et la solennité, dans un parc de Beyrouth. Tenant dans leurs mains des photos précieuses, mais jaunies, de leurs proches perdus depuis longtemps mais qu'elles n'ont pas oubliés, elles veulent savoir ce que ceux-ci sont devenus et où leurs restes ont été enterrés. Le spectacle est poignant. Vingt ans ont passé mais, hélas, le Conseil de sécurité des Nations unies n'a encore formulé aucune demande et la communauté internationale n'a exercé pratiquement aucune pression pour que ces personnes obtiennent les réponses qui leur sont dues.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



Des policiers empêchent un cameraman de filmer une manifestation organisée par le mouvement Stratégie 31 pour protester contre les restrictions à la liberté de réunion (Russie, mai 2010). La liberté de réunion et d'expression a cette année encore été battue en brèche en Russie. Des manifestations ont notamment été interdites et des rassemblements violemment dispersés.







AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2011
ADRESSES DES SECTIONS ET STRUCTURES
PUBLICATIONS
BULLETIN D'ADHÉSION



ADRESSES

- ✉ courrier électronique
- 👉 site Internet

LES SECTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Algérie

Amnesty International
10, rue Mouloud Zadi
(face au 113, rue Didouche Mourad)
Alger Centre
16004 Alger
✉ amnestyalgeria@hotmail.com
👉 www.amnestyalgeria.org

Allemagne

Amnesty International
Heerstrasse 178
53111 Bonn
✉ info@amnesty.de
👉 www.amnesty.de

Argentine

Amnistía Internacional
Av. Pueyrredón 689, Piso 2
(C1032ABG) Buenos Aires
✉ contacto@amnesty.org.ar
👉 www.amnesty.org.ar

Australie

Amnesty International
Locked Bag 23
Broadway NSW 2007
✉ supporter@amnesty.org.au
👉 www.amnesty.org.au

Autriche

Amnesty International
Moeringgasse 10
A-1150 Vienne
✉ info@amnesty.at
👉 www.amnesty.at

Belgique francophone

Amnesty International
Rue Berckmans 9
1060 Bruxelles
✉ aibf@aibf.be
👉 www.aibf.be

Belgique néerlandophone

Amnesty International
Kerkstraat 156
2060 Anvers
✉ amnesty@aivl.be
👉 www.aivl.be

Bermudes

Amnesty International
PO Box HM 2136
Hamilton HM JX
✉ aibda@ibl.bm
👉 www.amnestybermuda.org

Canada anglophone

Amnesty International
312 Laurier Avenue East
Ottawa
Ontario
K1N 1H9
✉ info@amnesty.ca
👉 www.amnesty.ca

Canada francophone

Amnistie internationale
6250 boulevard Monk
Montréal (Québec)
H4E 3H7
👉 www.amnistie.ca

Chili

Amnistía Internacional
Oficina Nacional
Huelén 164 - Planta Baja
750-0617 Providencia
Santiago
✉ info@amnistia.cl
👉 www.amnistia.cl

Colombie

Amnistía Internacional
On-line Action Platform
✉ AIColombia.Online@amnesty.org

Corée (République de)

Amnesty International
Hapjeong-dong
Mapo-gu
3rd Fl. Geumag Bldg 454-3
121-888 Séoul
✉ info@amnesty.or.kr
👉 www.amnesty.or.kr

Côte d'Ivoire

Amnesty International
04 BP 895
Abidjan 04
✉ amnesty.ci@aviso.ci

Danemark

Amnesty International
Gammeltorv 8, 5
1457 Copenhague K.
✉ amnesty@amnesty.dk
👉 www.amnesty.dk

Espagne

Amnistía Internacional
Fernando VI, 8, 1º izda
28004 Madrid
✉ info@es.amnesty.org
👉 www.es.amnesty.org

États-Unis

Amnesty International
5 Penn Plaza, 16th floor
New York
NY 10001
✉ admin-us@aiusa.org
👉 www.amnestyusa.org

Féroé (Îles)

Amnesty International
Stephanssons Hús
Kongabrugvin
FO-100 Tórshavn
✉ amnesty@amnesty.fo
👉 www.amnesty.fo

Finlande

Amnesty International
Ruoholahdenkatu 24 D
00180 Helsinki
✉ amnesty@amnesty.fi
↳ www.amnesty.fi

France

Amnesty International
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19
✉ info@amnesty.fr
↳ www.amnesty.fr

Grèce

Amnesty International
Sina 30
106 72 Athènes
✉ athens@amnesty.org.gr
↳ www.amnesty.org.gr

Hong Kong

Amnesty International
Unit D, 3/F
Best-O-Best Commercial Centre
32-36 Ferry Street
Kowloon
✉ admin-hk@amnesty.org.hk
↳ www.amnesty.org.hk

Irlande

Amnesty International
Sean MacBride House
48 Fleet Street
Dublin 2
✉ info@amnesty.ie
↳ www.amnesty.ie

Islande

Amnesty International
Þinghóltsstræti 27
101 Reykjavík
✉ amnesty@amnesty.is
↳ www.amnesty.is

Israël

Amnesty International
PO Box 14179
Tel-Aviv 61141
✉ info@amnesty.org.il
↳ www.amnesty.org.il

Italie

Amnesty International
Via Giovanni Battista De Rossi, 10
00161 Rome
✉ info@amnesty.it
↳ www.amnesty.it

Japon

Amnesty International
4F Kyodo Bldg.
2-2 Kandanshiki-cho
Chiyoda-ku
Tokyo 101-0054
✉ info@amnesty.or.jp
↳ www.amnesty.or.jp

Luxembourg

Amnesty International
Boîte Postale 1914
1019 Luxembourg
✉ info@amnesty.lu
↳ www.amnesty.lu

Maroc

Amnesty International
281, avenue Mohamed V
Apt. 23, Escalier A
Rabat
✉ amorocco@sections.amnesty.org
↳ www.amnestymaroc.org

Maurice

Amnesty International
BP 69
Rose-Hill
✉ amnestymtius@erm.mu
↳ www.amnestymauritius.org

Mexique

Amnistía Internacional
Tajín No. 389
Col. Narvarte
Delegación Benito Juárez
CP 03020
México DF
✉ contacto@amnistia.org.mx
↳ www.amnistia.org.mx

Népal

Amnesty International
PO Box 135
Amnesty Marga
Basantanagar
Balaju
Katmandou
✉ info@amnestynepal.org
↳ www.amnestynepal.org

Norvège

Amnesty International
Tordenskioldsgate 6B
0106 Oslo
✉ info@amnesty.no
↳ www.amnesty.no

Nouvelle-Zélande

Amnesty International
PO Box 5300
Wellesley Street
Auckland
✉ info@amnesty.org.nz
↳ www.amnesty.org.nz

Paraguay

Amnistía Internacional
Manuel Castillo 4987 esquina San Roque González
Barrio Villa Morra
Asunción
✉ ai-info@py.amnesty.org
↳ www.amnesty.org.py

Pays-Bas

Amnesty International
Keizersgracht 177
1016 DR Amsterdam
✉ amnesty@amnesty.nl
↳ www.amnesty.nl

Pérou

Amnistía Internacional
Enrique Palacios 735-A
Miraflores
Lima 18
✉ amnistia@amnistia.org.pe
↳ www.amnistia.org.pe

Philippines

Amnesty International
18 A Marunong Street
Barangay Central
Quezon City 1100
✉ section@amnesty.org.ph
↳ www.amnesty.org.ph

Pologne

Amnesty International
ul. Piękna 66a, lokal 2, 1 piętro
00-672 Varsovie
✉ amnesty@amnesty.org.pl
↳ www.amnesty.org.pl

Portugal

Amnistia Internacional
Av. Infante Santo, 42, 2°
1350 - 179 Lisbonne
✉ aiportugal@amnistia-internacional.pt
↳ www.amnistia-internacional.pt

Porto Rico

Amnistia Internacional
Calle Robles 54
Buzon 6
Río Piedras, 00925
✉ amnstiapr@amnestypr.org
↳ www.amnstiapr.org

République tchèque

Amnesty International
Provaznická 3
110 00 Prague 1
✉ amnesty@amnesty.cz
↳ www.amnesty.cz

Royaume-Uni

Amnesty International
The Human Rights Action Centre
17-25 New Inn Yard
Londres EC2A 3EA
✉ sct@amnesty.org.uk
↳ www.amnesty.org.uk

Sénégal

Amnesty International
303/GRD Sacré-cœur II
Résidence Arame SIGA
BP 35269
Dakar Colobane
✉ asenegal@sections.amnesty.org
↳ www.amnesty.sn

Sierra Leone

Amnesty International
13B Howe Street
Freetown
✉ amnestysl@gmail.com

Slovénie

Amnesty International
Beethovnova 7
1000 Ljubljana
✉ amnesty@amnesty.si
↳ www.amnesty.si

Suède

Amnesty International
PO Box 4719
11692 Stockholm
✉ info@amnesty.se
↳ www.amnesty.se

Suisse

Amnesty International
Postfach
CH-3001 Berne
✉ info@amnesty.ch
↳ www.amnesty.ch

Taiwan

Amnesty International
3F., No. 14, Lane 165, Sec.1
Sinsheng S. Rd
Da-an District
Taipei City 106
✉ amnesty.taiwan@gmail.com
↳ www.amnesty.tw

Togo

Amnesty International
2322, avenue du RPT
Quartier Casablanca
BP 20013
Lomé
✉ aitogo@cafe.tg
↳ www.amnesty.tg

Tunisie

Amnesty International
67, rue Oum Kalthoum
3^e étage, Escalier B
1000 Tunis
✉ admin-tn@amnesty.org

Uruguay

Amnistia Internacional
Wilson Ferreira Aldunate 1220
CP 11.100
Montevideo
✉ oficina@amnistia.org.uy
↳ www.amnistia.org.uy

Venezuela

Amnistia Internacional
Torre Phelps piso 17
Oficina 17 A
Av. La Salle
Plaza Venezuela
Los Caobos
Caracas 1050
✉ info@aiven.org
↳ www.aiven.org

LES STRUCTURES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Burkina Faso

Amnesty International
Quartier Boulmiougou
Rue 17.548 Villa 27
08 BP 11344
Ouagadougou 08
✉ aiburkina@fasonet.bf
↳ www.amnesty-bf.org

Hongrie

Amnesty International
Rózsa u. 44, II/4
1064 Budapest
✉ info@amnesty.hu
↳ www.amnesty.hu

Malaisie

Amnesty International
A-3-3A, 8 Avenue
Jalan Sungai Jernih
8/1, Section 8
46050 Petaling Jaya
Selangor
✉ aimalaysia@aimalaysia.org
↳ www.aimalaysia.org

Mali

Amnesty International
Immeuble Soya Bathily
Route de l'aéroport
24 rue Kalabancoura
BP E 3885
Bamako
✉ amnesty.mali@ikatelnet.net

Moldavie

Amnesty International
PO Box 209
MD-2012 Chişinău
✉ info@amnesty.md
↳ www.amnesty.md

Mongolie

Amnesty International
PO Box 180
Oulan-Bator 210648
✉ aimncc@magicnet.mn
↳ www.amnesty.mn

Slovaquie

Amnesty International
Karpatska 11
811 05 Bratislava
✉ amnesty@amnesty.sk
↳ www.amnesty.sk

Turquie

Amnesty International
Abdülhakhamid Cd. No. 30/5
Talihane
Beyoğlu
Istanbul
✉ posta@amnesty.org.tr
↳ www.amnesty.org.tr

LES PRÉ-STRUCTURES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Croatie

Amnesty International
Praška 2/III
10 000 Zagreb
✉ admin@amnesty.hr
🌐 www.amnesty.hr

Thaïlande

Amnesty International
90/24 Lat Phrao Soi 1
Lat Yao
Chatuchak
Bangkok 10900
✉ info@amnesty.or.th
🌐 www.amnesty.or.th

LES ENTITÉS D'AMNESTY INTERNATIONAL QUI RENDENT COMPTE DIRECTEMENT AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Elles se trouvent dans les pays suivants :
Afrique du Sud, Bénin, Ghana, Kenya,
Ukraine, Zimbabwe.

*Pour plus d'informations sur ces
entités, veuillez vous adresser
à [\\$MSU@amnesty.org](mailto:$MSU@amnesty.org)*

LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Il existe des projets de partenariats
stratégiques dans les pays suivants :
Cambodge, Indonésie, Lettonie, Liberia,
Roumanie et Timor-Leste.

*Pour plus d'informations
sur les partenariats stratégiques,
veuillez vous adresser à
Strategic_Partnerships_Team@amnesty.org*

LES MEMBRES INTERNATIONAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL

Il existe aussi des membres internationaux
dans plusieurs pays et territoires à travers
le monde.

*Vous trouverez plus d'informations
à l'adresse www.amnesty.org/fr/join
ou par courriel :
online.communities@amnesty.org*

LES BUREAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL

Secrétariat International (SI)

Amnesty International
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni
✉ amnestyis@amnesty.org
🌐 www.amnesty.org

Centre de ressources linguistiques (AILRC) d'Amnesty International

Calle Valderribas 13
28007 Madrid
Espagne
✉ AILRC@amnesty.org
🌐 www.amnesty.org/ar (arabe)
🌐 www.amnesty.org/es (espagnol)
🌐 www.amnesty.org/fr (français)

Amnesty International Association européenne

Rue de Trèves 35
1040 Bruxelles
Belgique
✉ amnestyIntl@amnesty.eu
🌐 www.amnesty.eu

SI Beyrouth

Bureau régional Afrique du Nord
et Moyen-Orient
d'Amnesty International
PO Box 13-5696
Chouran
Beyrouth 1102 - 2060
Liban
✉ mena@amnesty.org

SI Dakar

Bureau Éducation aux droits humains
en Afrique d'Amnesty International
SICAP Sacré Cœur Pyrotechnie Extension
Villa No. 22
BP 47582
Dakar
Sénégal
✉ KGaglo@amnesty.org

SI Genève

Représentation d'Amnesty International
auprès des Nations unies
22, rue du Cendrier
4^e étage
1201 Genève
Suisse
✉ uaigv@amnesty.org

SI Hong Kong

Bureau régional Asie-Pacifique
d'Amnesty International
16/F Siu On Centre
188 Lockhart Rd
Wanchai
Hong Kong
✉ admin-ap@amnesty.org

SI Kampala

Bureau régional Afrique
d'Amnesty International
Plot 20A Kawalya Kaggwa Close
PO Box 23966
Kampala
Ouganda
✉ ai-aro@amnesty.org

SI Moscou

Centre de ressources Russie
d'Amnesty International
PO Box 212
Moscou 119019
Russie
✉ msk@amnesty.org
🌐 www.amnesty.org.ru

SI New York

Représentation d'Amnesty International
auprès des Nations unies
777 UN Plaza
6th Floor
New York
NY 10017
États-Unis d'Amérique
✉ aiunyny@amnesty.org

SI Paris

Paris Research Office
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19
France
✉ pro@amnesty.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL
PUBLIE UN GRAND
NOMBRE DE
DOCUMENTS,
NOTAMMENT
DES RAPPORTS
PORTANT SUR DES
CAMPAGNES OU DES
PAYS SPÉCIFIQUES,
DES SYNTHÈSES,
DES INFORMATIONS
JURIDIQUES, DU
MATÉRIEL POUR
L'ACTION ET DES
LIVRES.**

Les 11 titres ci-après ne sont que quelques-uns des travaux récemment publiés. Tous nos documents peuvent être consultés ou téléchargés à l'adresse www.amnesty.org/fr



LA TUNISIE EN RÉVOLTE

LES VIOLENCES DE L'ÉTAT
PENDANT LES MANIFESTATIONS
ANTIGOUVERNEMENTALES

Le 14 janvier 2011, après un mois de manifestations antigouvernementales de plus en plus massives dans toute la Tunisie, le président Zine El Abidine Ben Ali a fui secrètement le pays, mettant fin à un régime corrompu, méprisant et répressif qui avait duré 23 ans. Ce rapport décrit de multiples cas de manifestants et de passants tués ou blessés par les forces de sécurité, et contient de nombreux témoignages émouvants. Il invite le nouveau gouvernement à mener une enquête approfondie sur ces violences et à offrir un recours satisfaisant aux victimes et à leurs familles, en veillant à ce qu'elles obtiennent justice et réparation.

Index : MDE 30/011/2011



DOUBLEMENT TOUCHÉES

DES FEMMES S'ÉLÈVENT CONTRE
LES VIOLENCES SEXUELLES DANS
LES CAMPS HAÏTIENS

Le séisme de janvier 2010 a dévasté Haïti. Depuis cette catastrophe, les besoins spécifiques des femmes et jeunes filles vivant dans des camps en ce qui concerne la prévention des violences liées au genre n'ont pas été suffisamment pris en compte. Les risques de viols et d'autres formes de violences liées au genre dans les camps haïtiens ont atteint des proportions effrayantes au cours de l'année qui vient de s'écouler. Le présent rapport met en évidence la nécessité d'assurer la protection des femmes et jeunes filles vivant dans les camps en s'appuyant sur les recherches menées par Amnesty International et d'autres organisations sur les violences faites aux femmes et jeunes filles après le séisme.

Index : AMR 36/001/2011

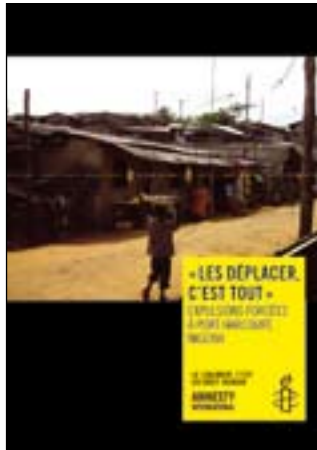


ACCORDS DANGEREUX

LA CONFIANCE ACCORDÉE PAR L'EUROPE AUX « ASSURANCES DIPLOMATIQUES » CONTRE LA TORTURE

La prévention de la torture est une obligation fondamentale de tout État. Tenus d'éliminer la torture sur leur territoire, les États doivent refuser de renvoyer quiconque de force dans un pays où elle est pratiquée. Pourtant, de nombreux pays européens ont transféré des personnes vers des pays où elles risquaient de subir de graves violations des droits humains. Ce rapport fait état d'affaires importantes qui jettent un jour inquiétant sur l'utilisation des assurances diplomatiques comme outil de lutte antiterroriste, expose le rôle du système judiciaire dans ce processus et retrace les actions qui ne cessent d'être menées pour mettre fin à cette pratique.

Index : EUR 01/012/2010

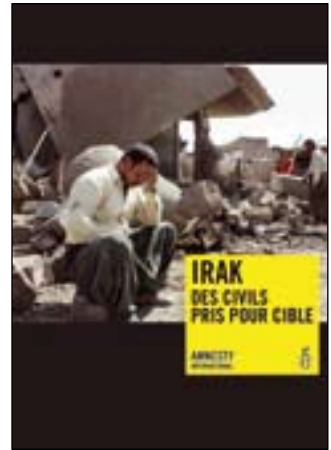


« LES DÉPLACER, C'EST TOUT »

EXPULSIONS FORCÉES À PORT HARCOURT, NIGERIA

Plusieurs milliers de personnes ont été expulsées par la force de leur logement situé dans les quartiers en bordure d'eau et ceux limitrophes à Port Harcourt, dans l'État de Rivers (Nigeria), dans le cadre de projets de réaménagement de grande envergure mis en œuvre par les autorités de cet État. Ce court rapport examine les manquements du gouvernement de l'État de Rivers, qui n'a pas fourni à tous les occupants concernés de garanties juridiques ni d'autres mesures de protection contre l'expulsion forcée, par exemple une véritable consultation préalable, un préavis suffisant, une indemnisation convenable, une solution de relogement adaptée et des recours utiles. Il attire aussi l'attention sur le recours excessif à la force dont ont fait preuve les forces de sécurité nigérianes dans la période qui a précédé les expulsions du quartier de Bundu et lors de ces opérations.

Index : AFR 44/017/2010



IRAK

DES CIVILS PRIS POUR CIBLE

Ce rapport se penche sur les atteintes aux droits humains dont ont été victimes des civils en Irak. Il s'intéresse tout particulièrement à ceux d'entre eux qui risquent de faire l'objet d'agressions en raison de leur profession ou de leur action en faveur des droits humains, de leurs activités politiques, de leur identité, de leur genre, de leur orientation sexuelle, ou de leur situation de personne déplacée. La plupart des homicides sont commis par des groupes armés, mais des civils ont aussi été tués, blessés ou maltraités par les forces de sécurité irakiennes, par des troupes étrangères ou par des milices, voire par d'autres civils. Le rapport se conclut par une série de recommandations appelant toutes les parties à respecter les droits fondamentaux des civils et à mettre fin aux violences.

Index : MDE 14/002/2010



NE DÉTRUISEZ PAS NOS VIES POUR PRODUIRE DU MINÉRAI

EN INDE, DES VIES DÉVASTÉES PAR UNE MINE DE BAUXITE ET UNE RAFFINERIE D'ALUMINE

Les projets concernant l'ouverture d'une mine de bauxite et le développement de la capacité de production de la raffinerie d'Orissa, dans l'est de l'Inde, bouleversent la vie des populations locales. En avril 2009, les autorités de la fédération indienne ont approuvé la création d'un partenariat avec une compagnie minière qui a obtenu l'exclusivité de l'exploitation des gisements de bauxite des Monts Niyamgiri pour les 25 années à venir. Le présent rapport montre que les populations locales ont été systématiquement privées d'informations et n'ont pas été vraiment consultées sur ces projets. En conséquence, leurs droits à l'eau et à la santé ont été bafoués, ce qui compromet gravement leur mode de vie.

Index : ASA 20/001/2010



AGRESSIONS CONTRE LES ROMS EN HONGRIE

IL FAUT ENQUÊTER SUR LES MOTIVATIONS RACISTES DES AGRESSEURS

De janvier 2008 à août 2009, six hommes, femmes et enfants roms ont été tués lors d'une série d'agressions similaires dans différentes régions du pays. Pendant cette même période, les ONG locales ont recensé plus de 40 attaques distinctes contre des membres de la communauté rom. Le présent rapport présente des récits de première main émanant de victimes de ces agressions, qui seraient motivées par les préjugés racistes selon de nombreux membres de cette communauté. Il met en lumière les carences des autorités hongroises, dont les enquêtes et poursuites concernant les attaques contre les Roms sont insuffisantes.

Index : EUR 27/001/2010



BRISER LE SILENCE

LA VIOLENCE SEXUELLE AU CAMBODGE

De plus en plus de viols de femmes et de filles sont signalés au Cambodge. Dans un climat général d'impunité, les victimes ont des difficultés à obtenir justice. Elles doivent également faire face à un manque de services médicaux et de soutien psychologique et social, ce qui reflète l'attitude de la société vis-à-vis du viol et de la violence sexuelle en général. Ce rapport décrit comment la corruption et la discrimination au sein des services de police et de l'appareil judiciaire empêchent les victimes d'obtenir justice et les privent de l'assistance qui leur est due. Amnesty International demande aux autorités cambodgiennes de prendre des dispositions pour lutter fermement contre le comportement inadéquat des responsables de l'application des lois, les règlements extrajudiciaires, la faiblesse des poursuites et la corruption généralisée dans les affaires de violences sexuelles présumées.

Index : ASA 23/001/2010



DES VICTIMES INVISIBLES
 PROTÉGEZ LES MIGRANTS AU MEXIQUE

Chaque année, des dizaines de milliers de personnes traversent le Mexique sans autorisation légale. Ne bénéficiant ni de mesures de protection ni d'accès à la justice, les migrants constituent des proies faciles pour les bandes criminelles et les fonctionnaires corrompus. Les migrants qui traversent le Mexique sont confrontés à une situation des droits humains désastreuse, qui s'explique notamment par l'impunité généralisée dont jouissent les auteurs des violences. Dans ce rapport, Amnesty International demande aux autorités fédérales mexicaines de diriger et coordonner l'élaboration et l'application d'un plan d'action visant à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits des migrants en situation irrégulière au Mexique.

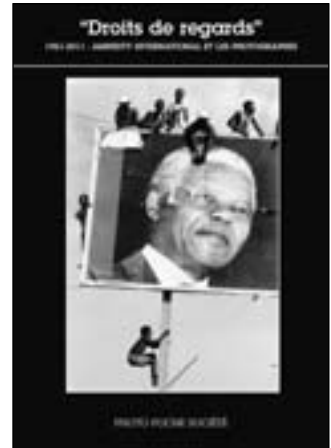
Index : AMR 41/014/2010



IL EST PLUS PRUDENT DE GARDER LE SILENCE
 LES CONSÉQUENCES EFFRAYANTES DES LOIS RWANDAISES SUR L'« IDÉOLOGIE DU GÉNOCIDE » ET LE « SECTARISME »

Les lois rwandaises qui interdisent l'« idéologie du génocide » et le « sectarisme », rédigées en termes vagues et très généraux, ont été utilisées pour empêcher l'expression d'opinions dissidentes. Ces lois avaient pour but d'encourager l'unité et de faire barrage aux discours incitant à la haine. Mais elles ont eu un effet néfaste sur la société rwandaise. Le présent rapport expose les préoccupations d'Amnesty International quant à ces lois, pour ce qui est de leur formulation et de leur application. L'organisation demande au gouvernement du Rwanda de veiller à respecter les obligations internationales qui lui imposent de respecter et de protéger la liberté d'expression, tout en mettant hors-la-loi les actes de génocide et l'incitation au génocide.

Index : AFR 47/005/2010



DROITS DE REGARDS
 1961 - 2011 : AMNESTY INTERNATIONAL ET LES PHOTOGRAPHES

Regroupant les travaux des plus grands photoreporters, ce Photo Poche balaie 50 années d'événements qui ont marqué le monde contemporain. Un demi-siècle de luttes en écho aux combats qu'Amnesty International mène depuis sa création (1961) pour faire respecter les droits humains partout dans le monde.

Textes et préface de Michel Christolhomme.

Coédition Actes Sud / Amnesty International France.

À paraître en juin 2011



JE VEUX AIDER
AMNESTY INTERNATIONAL



Des réfugiés récemment arrivés de Somalie attendent de pouvoir se faire enregistrer au camp d'Ifo (Kenya, mai 2010). Au mois de novembre, les autorités kenyanes ont ordonné à 8 000 civils de retourner en Somalie.



AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2011

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Synthèse

En 2010, les militants et les journalistes ont utilisé les nouvelles technologies de façon novatrice et imaginative pour agir en faveur des droits humains. Ils s'appuient sur le monde virtuel pour que l'aspiration à vivre dans la dignité devienne une exigence véritablement mondiale.

Cette synthèse du Rapport 2011 d'Amnesty International montre que les populations les plus affectées par les atteintes aux droits humains sont la véritable force motrice de la lutte pour ces droits. Grâce à leur détermination et à leur persistance, qui ont eu valeur d'exemple pour des millions d'êtres humains, il a été de plus en plus difficile pour les États d'ignorer la clameur qui s'élève en faveur de changements fondamentaux et irréversibles.

Le Rapport 2011 d'Amnesty International rend compte de la situation des droits humains en 2010 dans 157 pays et territoires. Il donne à voir un monde où les femmes et les hommes ne cessent de défier l'oppression et d'affronter ceux qui bafouent les droits humains, malgré l'arsenal redoutable de mesures répressives déployé pour les en empêcher.

Amnesty International a été fondée en 1961 avec une mission claire : créer un mouvement de solidarité internationale pour combattre l'injustice partout dans le monde. Cinquante ans après, le monde a changé du tout au tout. Cependant, les femmes et les hommes, où qu'ils soient, doivent s'unir pour protéger les droits humains, et cette nécessité est toujours aussi forte.

ISSN en cours
ISBN : 978-2-8766-6181-3



AMNESTY INTERNATIONAL
CENTRE DE RESSOURCES LINGUISTIQUES
UNITÉ CHARGÉE DE LA LANGUE FRANÇAISE

AILRC-FR

POL 10/002/2011
531 100